

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 mars 2010

PROCES VERBAL

Transmis aux Conseillers Municipaux le	19 avril 2010
Approuvé par le Conseil Municipal en séance du	31 mai 2010
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	7 juin 2010

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès verbal de la séance du 16 février 2010
- 3) Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire au titre de la délégation reçue du Conseil municipal en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 4) Modification du règlement intérieur – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 5) Modification des commissions municipales – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 6) Remplacement de Madame Nadine MIRAULT, administratrice de l'OPH – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 7) Budget principal de la Commune – Exercice 2010 – Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2009 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 8) Budget principal de la Commune – Exercice 2010 – Affectation du résultat 2009 repris par anticipation – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 9) Budget principal de la Commune – Révision des autorisations de programme n° 1, 2 et 3 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 10) Budget principal de la Commune – Exercice 2010 – Vote du Budget primitif 2010 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 11) Budget principal de la Commune – Vote des taux d'imposition applicables en 2010 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 12) Budget principal de la Commune – Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères applicables en 2010 (TEOM) – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 13) Budget principal de la Commune – Attribution des subventions pour l'année 2010 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 14) Formation des Elus – Crédit 2010 – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 15) Budget annexe du service Assainissement – Exercice 2010 – Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2009 – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 16) Budget annexe du service Assainissement – Exercice 2010 – Affectation du résultat 2009 repris par anticipation – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 17) Budget annexe du service Assainissement – Participation du Budget annexe aux frais de personnel engagés par le Budget principal – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 18) Budget annexe du service Assainissement – Exercice 2010 – Vote du Budget primitif – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 19) Budget annexe de l'Office du Tourisme – Exercice 2010 – Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2009 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 20) Budget annexe de l'Office du Tourisme – Exercice 2010 – Affectation du résultat 2009 repris par anticipation – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 21) Budget annexe de l'Office du Tourisme – Exercice 2010 – Vote du Budget primitif 2010 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER

- 22) Budget annexe du Cinéma – Exercice 2010 – Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2009 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 23) Budget annexe du Cinéma – Exercice 2010 – Vote du Budget primitif 2010 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 24) Budget annexe du Port de plaisance – Exercice 2010 – Reprise par anticipation des résultats provisoires de l'exercice 2009 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 25) Budget annexe du Port de plaisance – Exercice 2010 – Affectation du résultat 2009 repris par anticipation – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 26) Budget annexe du Port de plaisance – Exercice 2010 – Vote du Budget primitif 2010 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 27) Garantie d'emprunt à ICF LA SABLIERE – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 28) Suppression du Plafond Légal de Densité – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 29) Adhésion au SIGEIF de la commune de Fontenay-le-Fleury – Rapporteur : Monsieur Patrice GENTRIC
- 30) Adhésion au SEDIF des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres et de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand parc – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 31) Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'aménagement d'itinéraires cyclables rue Jean Mermoz – Rapporteur : Monsieur Jean-jacques GRESSIER
- 32) Demande de subvention auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour l'aménagement d'itinéraires cyclables rue Jean Mermoz – Rapporteur : Monsieur Jean-jacques GRESSIER
- 33) Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable quai Gabriel Péri – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 34) Demande de subvention auprès du Conseil Général de Val-de-Marne pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable quai Gabriel Péri – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 35) Demande de subvention parlementaire pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable quai Gabriel Péri – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 36) Dotation Globale d'Equipement 2010 (DGE) – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 37) Autorisation donné à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour le remplacement des portes de l'école maternelle du Centre – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 38) Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable pour la démolition/pose d'une clôture au parc du Parangon – Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 39) Echange de terrains avec la société immobilière 3F – Zac des « Studios » - Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques GRESSIER
- 40) Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau (CLE) – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 41) Bilan des acquisitions et cessions foncières de l'année 2009 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 42) Convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à domicile (AJAD) – Rapporteur : Madame Marie-Paule de FABREGUES
- 43) Contrats de performances 2010 – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES

- 44) Conventions d'objectifs avec les associations sportives – Athlétique Club Paris Joinville (ACPJ) – Aviron Marne et Joinville – Racing Club de Joinville (RCJ) – Rapporteur : Monsieur Michel DESTOUCHES
- 45) Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Aides aux vacances enfants (AVE) – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 46) Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la rénovation du « Chalet » - Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 47) Tarif d'une participation d'animation en direction des familles – Rapporteur : Madame Emmanuelle CONRAD
- 48) Pass Val-de-Marne – Tarifs des locations de bateaux électriques – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 49) Convention Festival de L'Oh 2010 – Rapporteur : Monsieur Pierre MARCHADIER
- 50) Approbation du contrat d'édition portant sur l'œuvre : « Le mystère de Joinville-le-Pont, un ouvrage littéraire » - Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 51) Définition des ratios promus-promouvables – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 52) Vêtements de travail et équipements de protection individuelle du personnel communal – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 53) Revalorisation de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs non logés (IRL) – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 54) Rémunération des agents recenseurs années 2010 – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 55) Tableau des effectifs – Rapporteur : Monsieur Olivier DOSNE
- 56) Questions diverses.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

La séance est ouverte à 19 h 40

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

		NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
ADJOINTS		Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Patrice GENTRIC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-Paule de FABREGUES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Jacques GRESSIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Emmanuelle CONRAD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Patrice POSEZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Virginie ROSSIGNOL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal ALLAIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. André BIZEUL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine MIRALT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Nadine CREUSOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Brahim BAHMAD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Amèle EWART	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mlle Isabelle PERCHE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Benoit WILLOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Florence WEISSLER-LOPEZ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Marc VERSTRAETE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Yves TAMET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Sylvie MERCIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Sandra GRELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	M. Gérard OUTTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	24
Nombre de membres excusés représentés	7
Absent	2

*M. Areski OUDJEBOUR, absent en début de séance, a rejoint le Conseil Municipal au point n°4.
Mme Virginie ROSSIGNOL, absente en début de séance, a rejoint le Conseil Municipal au point n°10.*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Isabelle PERCHE est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE		
<i>Le Conseil désigne Mme Isabelle PERCHE, par :</i>		
Pour	31	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoît WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

2 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2010

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°2 et demande s'il y a des demandes de modification.

M. Marc VERSTRAETE dit que l'ordre du jour du Conseil Municipal est démentiel. Il dit qu'en 5 jours il est impossible d'étudier sereinement les points présentés et la masse de documents fournit surtout avec des points aussi importants que les budgets. Il s'insurge contre un ordre du jour si chargé. Les délibérations seront nécessairement entachées par la fatigue et la lassitude des conseillers municipaux en fin de Conseil. Nos concitoyens sont en droit de demander un travail méticuleux des dossiers par leurs représentants ce qui ne sera pas le cas ce soir. Il demande un conseil par mois, bien entendu en dehors de juillet/août.

M. Olivier AUBRY dit que le nombre de points anormalement élevé et l'importance des sujets traités ne permettront pas un travail serein. Il souligne que le conseil est considéré comme une chambre d'entérinement et non comme un lieu de débats constructif. Le fait d'inscrire 56 points à l'ordre du jour est une volonté de diluer les délibérations essentielles.

M. LE MAIRE n'est pas dupe des interventions de ce début de conseil. Il dit que les commissions municipales ont débattu des points bien avant le Conseil, permettant l'étude de tous les points. Il se demande ce qui se passait les années précédentes. Il souligne que le Conseil Municipal a été avancé à 19h30 parce que l'ordre du jour était chargé. C'est assez exceptionnel. Il dit qu'il n'y a pas de volonté d'être opaque. Il rappelle que lorsque l'on est élu on travaille et cela même intensément. Il cite l'exemple de la ville de St Maur-des-fossés qui a présenté 50 points récemment.

M. Marc VERSTRAETE dit que c'est « se foutre de la gueule du monde ».

M. LE MAIRE demande à M. Marc VERSTRAETE de garder son calme.

Mme Sylvie MERCIER demande le fractionnement des conseils. Elle dit que St Maur-des-Fossés n'est ni un exemple ni un argument.

M. LE MAIRE rappelle que sur les points financiers, le DOB a été largement débattu lors du dernier Conseil permettant ainsi une étude a priori plus rapide des budgets.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

2			APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2010
<i>Le Conseil approuve le procès verbal par :</i>			
Pour	18	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, M. Boutaïb KADDANI	
Contre	2	M. Benoit WILLOT, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)	
Abstention	5	Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis ») e	
<i>Ne prend pas part au vote : M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Brahim BAHMAD, Mme Liliane MOUGEOT DAMIDOT, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN, Mme Sandra GRELLIER</i>			

* *
*

3 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION RECUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°3. Il demande si les conseillers municipaux ont des questions.

Mme Sylvie MERCIER dit que des marchés sont passés sans consultation et que les procédures d'appel d'offre changent selon les montants. « Dont acte ».

M. LE MAIRE dit qu'il ne comprend pas le sens de cette intervention. Le code des marchés publics s'applique.

3			COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION RECUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
<i>Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire</i>			
Pour	31	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)	
Contre	0	-	
Abstention	0	-	

* *
*

4 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 4 et demande s'il y a des questions. Il rappelle que les autres clauses du chapitre 5 ne seront pas modifiées.

M. Areski OUDJEBOUR rejoint le Conseil Municipal.

M. Olivier AUBRY demande pourquoi cette modification du règlement intérieur n'a pas été présentée en commission.

M. Benoit WILLOT dit que l'article 25 du règlement intérieur dispose que la modification dudit règlement doit proposée puis votée dans le cadre d'une délibération. Il souhaitait donc un débat sur cette question.

M. LE MAIRE dit que c'est le cas : il propose une modification, le Conseil en a pris connaissance et il suggère maintenant d'en débattre.

M. Benoit WILLOT dit que si on avait eu un débat démocratique logique en amont ou que, au minimum, chaque groupe ait été prévenu à l'avance cela aurait été mieux. Sur la forme on aurait pu travailler ensemble sur le sujet. Sur le fond il n'a rien contre.

M. LE MAIRE dit que la délibération va dans le bon sens. La délibération a été envoyée il y a 5 jours et les chefs de groupe auraient pu le contacter s'ils avaient des questions. Il rappelle que le Conseil Municipal est justement un lieu de débat et chacun peut s'exprimer.

M. Benoit WILLOT regrette l'absence de débats préalables. Il aurait donné son aval et aurait fait des propositions complémentaires.

M. LE MAIRE dit qu'il est là pour écouter les propositions de M. Benoit WILLOT.

M. Benoit WILLOT dit qu'on ne travaille pas comme ça.

4		MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> – Modifie le Chapitre 5 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal approuvé par délibération en date du 30 juin 2008 de la manière suivante : – Le procès verbal est affiché, après son approbation et en parallèle de sa diffusion sur Internet, sur deux panneaux administratifs : un des panneaux face à la Mairie et un panneau de la Place de Verdun. – Les délibérations seront disponibles sur Internet dans un délai de 2 semaines après leur vote. – Les débats audio enregistrés lors des séances seront mis en ligne dans un délai de 2 semaines après le Conseil Municipal. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	30	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Contre	0	-	
Abstention	2		M. Benoit WILLOT, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

5 MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°5. Il demande si le Conseil Municipal donne son accord pour voter à main levée plutôt qu'à bulletin secret. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour un vote à main levée.

Mme Sylvie MERCIER dit que le sujet culturel l'intéressait lorsque la commission a été créée et elle ne pense pas avoir démerité. Elle est triste d'avoir à quitter ses collègues « cultureux ». Compte tenu des délégations que supportent M. Pierre MARCHADIER, elle ne comprend pas qu'il reste conseiller municipal délégué.

M. LE MAIRE souligne le travail de M. Pierre MARCHADIER, son courage et sa fidélité.

5	MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES
<i>Le Conseil :</i>	
- Modifie les noms de deux commissions définies à l'article 2 de la délibération en date du 27 mars 2008 comme suit :	
- Commission « Jeunesse et Animations Culturelles » remplacée par Commission « Jeunesse et Politique de la Ville »	
- Commission « Petite Enfance et Vie Associative » remplacée par Commission « Culture, Petite Enfance et Vie Associative »	
- Sont désignés à bulletin secret pour chacune des commissions ci-après :	
<u>Commission « Jeunesse et Politique de la Ville » : 7 membres</u>	
Votants	32
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	32
Madame Emmanuelle CONRAD, Adjointe au Maire	32 voix - élue
Madame Nadine CREUSOT, Conseillère Municipale	32 voix – élue
Madame Nadine MIRault, Conseillère Municipale	32 voix – élue
Monsieur André BIZEUL, Conseiller Municipal	32 voix – élu
Monsieur Jean-Marie PLATET, Conseiller Municipal	32 voix – élu
Madame Florence WEISSLER LOPEZ, Conseillère Municipale	32 voix – élu
Madame Sylvie MERCIER, Conseillère Municipale	32 voix - élue
<u>Commission « Culture, Petite Enfance, Vie associative » : 7 membres</u>	
Votants	32
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	32
Madame Jeannine CHERY, Adjointe au Maire	32 voix – élue
Madame Nadine CREUSOT, Conseillère Municipale	32 voix – élue
Madame Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, Conseillère Municipale	32 voix – élue
Monsieur Pierre MARCHADIER, Conseiller Municipal	32 voix – élu
Monsieur Boutaïeb KADDANI, Conseiller Municipal	32 voix - élu
Madame Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN, Conseillère Municipale	32 voix – élue
Madame Sandra GRELLIER, Conseillère Municipale	32 voix – élue
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>	

* *
*

6 REMPLACEMENT DE MADAME NADINE MIRault AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Maire donne lecture de l'exposé n°6.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

M. Benoit WILLOT propose la candidature de M. Marc VERSTRAETE.

M. Olivier AUBRY propose la candidature de Mme Sylvie MERCIER.

Le Conseil Municipal vote à bulletin secret. M. Boutaïeb KADDANI et M. Benoit WILLOT sont désignés comme scrutateurs et procèdent au dépouillement.

6	REPLACEMENT DE MADAME NADINE MIRAULT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OPH														
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Procède au scrutin secret, au remplacement de Mme Nadine MIRAULT, membre du Conseil Municipal, en tant que membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont</p> <p>Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Votants</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">32</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Bulletin blancs ou nuls</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">0</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Suffrages exprimés</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">32</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Majorité absolue</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">17</td> </tr> </table> <p><u>ONT OBTENU :</u></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- M. Jean-Marie PLATET</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">23 voix</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- Mme Sylvie MERCIER avec</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">5 voix</td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 20px;">- M. Marc VERSTRAETE avec</td> <td style="text-align: right; padding-right: 20px;">4 voix</td> </tr> </table> <p>ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, M. Jean-Marie PLATET est proclamé membre à voix délibérative du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) de la Commune de Joinville-le-Pont en qualité de représentants de la commune.</p>		- Votants	32	- Bulletin blancs ou nuls	0	- Suffrages exprimés	32	- Majorité absolue	17	- M. Jean-Marie PLATET	23 voix	- Mme Sylvie MERCIER avec	5 voix	- M. Marc VERSTRAETE avec	4 voix
- Votants	32														
- Bulletin blancs ou nuls	0														
- Suffrages exprimés	32														
- Majorité absolue	17														
- M. Jean-Marie PLATET	23 voix														
- Mme Sylvie MERCIER avec	5 voix														
- M. Marc VERSTRAETE avec	4 voix														

* *
*

7 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°7. Il demande s'il y a des questions.

7	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009												
<p><i>Le Conseil :</i></p> <p>– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2009 du budget principal de la commune sur le budget principal de la commune de l'exercice 2010 et ce, de la manière suivante :</p> <p>Résultats de l'exercice 2009 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • section de fonctionnement : + 2 805 261,47 € • section d'investissement : - 2 535 911,03 € <p>Reste à réaliser 2009 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; margin-top: 10px;"> <thead> <tr style="background-color: #e0e0e0;"> <th colspan="2" style="padding: 5px;">Section de fonctionnement</th> </tr> <tr> <th style="width: 50%; padding: 5px;">dépenses</th> <th style="width: 50%; padding: 5px;">recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="padding: 5px;">169 497,28 €</td> <td style="padding: 5px;">0 €</td> </tr> <tr style="background-color: #e0e0e0;"> <th colspan="2" style="padding: 5px;">Section d'investissement</th> </tr> <tr> <th style="padding: 5px;">dépenses</th> <th style="padding: 5px;">recettes</th> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;">1 883 640,99 €</td> <td style="padding: 5px;">4 887 911,01 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Après en avoir délibéré, par :</i></p>		Section de fonctionnement		dépenses	recettes	169 497,28 €	0 €	Section d'investissement		dépenses	recettes	1 883 640,99 €	4 887 911,01 €
Section de fonctionnement													
dépenses	recettes												
169 497,28 €	0 €												
Section d'investissement													
dépenses	recettes												
1 883 640,99 €	4 887 911,01 €												

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Pour	22	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	1	M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)
Abstention	9	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

8 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009 REPRIS PAR ANTICIPATION

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°8 et demande s'il y a des questions.

8		BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009 REPRIS PAR ANTICIPATION
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide d'affecter les 2 805 261,47 € de résultat anticipé constaté à la section de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2009 sur le budget principal de la commune pour l'exercice 2010 de la manière suivante :		
<ul style="list-style-type: none"> • Recette d'Investissement (compte 1068) 2 805 261,47 €. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	24	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement »)
Contre	0	
Abstention	8	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

9 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°1, 2, ET 3

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°9 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT intervient sur le projet de Centre Technique Municipal. Il rappelle que, dans le compte-rendu de la séance du dernier conseil, le Maire déclarait que le projet était ajourné. Il constate pourtant que l'on demande au Conseil de voter un budget de plusieurs millions d'euros sur ce projet. Il demande des explications. M. Benoit WILLOT ajoute que le Conseil de Paris vient de voter la vente du terrain devant accueillir le CTM au

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

prix de 875 000 €. Il demande comment on est arrivé à ce prix alors qu'un avis d'expert privé missionné par la Ville de Paris l'estime à moins.

M. LE MAIRE dit que le Conseil de Paris vient de délibérer sur ce sujet et que le Conseil Municipal aura un débat sur l'acquisition du terrain lors d'une prochaine séance. La seule estimation légitime est celle du service des Domaines sur laquelle s'appuie la Ville de Paris. C'est cet avis qui compte. La mobilisation d'une contre expertise tient au fait que le Conseil de Paris saisit le Conseil du Patrimoine.

Il rappelle ce qu'il a dit le 16 février lors du Conseil Municipal sur le projet de Centre Technique Municipal. Il souligne que ce CTM est essentiel et qu'il sera bien implanté sur le terrain en question. Il dit une nouvelle fois que plusieurs terrains supportant les régies des Services Technique ont un devenir incertain comme le garage dans l'opération des Hauts de Joinville ou le terrain concerné par le TVM. Il ajoute que la question de la mutualisation des moyens en intercommunalité se posera rapidement. Ce contexte mouvant peut faire évoluer le projet. Il ne peut en responsabilité engager 6,5M€ trop tôt risquant de lancer un projet en inadéquation avec les besoins.

M. Yves TAMET demande ce que l'on va faire des 3 M€ d'économies ? Il ajoute qu'il s'agit là d'une Autorisation de Programme qui perd $\frac{3}{4}$ de ses crédits dans l'attente d'avoir un projet. Il dit que l'on navigue à vue.

M. LE MAIRE affirme que c'est le contraire. Les projets sont amenés à évoluer et les crédits nécessaires à leur réalisation aussi.

M. Patrice GENTRIC dit que c'est justement l'esprit des Autorisations de Programme qui permettent d'être transparents sur les crédits d'une seule opération.

Mme Sylvie MERCIER pensait que les Autorisations de Programme avec des modifications substantielles devaient faire l'objet d'un débat lors du DOB.

LE MAIRE dit que ce n'est plus le cas depuis que la loi a été modifiée en 2006. Il souligne que cette réponse lui a été maintes fois apportée.

9	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – REVISION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME N°1, 2 ET 3			
<i>Le Conseil :</i>				
– Décide de la révision des 3 opérations de programme créées par la délibération du conseil municipal n°4 du 3 février 2009				
– Fixe les nouveaux montants maximums des autorisations de programme et des crédits de paiement de la manière suivante :				
Autorisation de programme n°1 - rénovation du quai de Polangis :				
crédits de paiement				Total de l'autorisation de programme et des crédits de paiement
2009 réalisé	2010 prévisionnel	2011 prévisionnel	2012 prévisionnel	
47 916,54 €	221 000 €	1 740 541,73 €	1 740 541,73 €	
				3 750 000,00 €
Autorisation de programme n°2 - construction du centre technique municipal				
crédits de paiement			Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme	
2009 réalisés	2010 prévisionnel	2011 prévisionnel		
29 934,68 €	1 031 382,00 € (dont 1 026 000 € de crédits nouveaux et 5 382 € de restes à réaliser 2009)	0 €		
			1 061 316,68 €	
Autorisation de programme n°3 - renouvellement des aires de jeux				

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

crédits de paiement		Total des crédits de paiement et de l'autorisation de programme
2009 réalisé	2010	
230 855,46 €	86 062,98 € (dont 74 200 € de crédits nouveaux et 11 862,98 € de restes à réaliser 2009)	316 918,44 €

– Dit que les crédits de paiement feront l'objet d'une inscription aux budgets concernés et que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Après en avoir délibéré, par :

Pour	22	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRALT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	1	M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement »)
Abstention	9	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

10 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

Mme Virginie ROSSIGNOL rejoint la séance.

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°10. Il demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT fait le constat que les recettes d'investissement de ce budget sont très largement issues de subventions d'autres collectivités et notamment de la Région Ile-de-France. Il en profite pour féliciter les nouveaux élus ou réélus dans l'hémicycle francilien : Jean-Paul Huchon, Cécile Duflot, Pierre Laurent et bien sûr les deux Joinvillais : son amie Petronilla Gomez et le Maire, Olivier Dosne. Une fois ces félicitations exprimées, il dit s'inquiéter de ce que l'on présente ce soir sur le plan technique et pratique. Il dit que l'on demande de voter un budget d'investissement équilibré à 17 871 452 €. Quand il reprend le total des inscriptions présentées en détail, il dit que ce n'est pas du tout le chiffre auquel on arrive. Il aimerait comprendre ce qui se passe. Il parle du détail des chiffres qui sont présentés aujourd'hui pour voter le budget. Il propose de relire ce qu'il en est et de se mettre d'accord pour savoir si il ne comprend strictement rien à rien ou si on a présenté un dossier qui pose problème.

Il propose de se reporter à la page 21. « Nous avons une première ligne chapitre 13 qui est affichée à 406 000 €. Une deuxième ligne « emprunt et dette assimilée » de 4 430 000 € ce qui fait bien 4 836 000 €. En page 22 nous avons les recettes qui sont totalisées à 3 881 000 € et nous avons donc un total qui comprend les 4 836 000€ et les 3 881 000 € ce qui fait 8 717 871,28 € et non pas de 10 066 790 € comme on nous le présente ».

M. Patrice GENTRIC dit qu'il faut ajouter les restes à réaliser de l'année précédente pour atteindre le montant d'équilibre des 17 871 452 €.

M. Benoit WILLOT demande si ce sont des propositions nouvelles.

M. Patrice GENTRIC dit que les restes à réaliser ne sont pas des propositions nouvelles car ils ont été votés l'année dernière. On présente en pages 21 et 22 ce que le Conseil doit voter en matière de nouveaux investissements pour 2010.

M. Benoit WILLOT dit ne se concentrer que sur: les propositions nouvelles, il ne parle pas d'autre chose. En page 6 le chapitre 13 est de 1 755 000 €. Quand on nous met le détail des propositions nouvelles, il est à 406 000 €. Où est la différence ? Comment se calcul ce 10 066 000 € ?

M. LE MAIRE demande à l'administration d'éclairer les débats sur ce point technique de lecture du budget.

L'administration détaille le fonctionnement de l'inscription des restes à réaliser. Elle expose que les recettes d'investissements qui concernent des opérations spécifiques sont inscrites par opération dans les pages suivantes. Elles ne sont pas consolidées en page 21, marquant ainsi l'écart à la fois avec le bilan du chapitre 13 en balance de la page 6 et donc sur l'addition des propositions nouvelles en matière d'investissement. Le logiciel Infocom utilisé comme c'est le cas de nombreuses communes du département est obsolète et la Ville subit cette situation. Dans la construction de sa maquette, il manque de lisibilité. Cela sera plus clair grâce au nouveau logiciel qui sera installé à l'été.

M. Patrice GENTRIC dit que les chiffres récapitulatifs sont bons même si la présentation est absconde. La ventilation est étonnante.

M. LE MAIRE dit que ce logiciel pose un réel problème et que l'on n'y peut rien. On annonce un changement. La question de M. Benoit WILLOT est légitime. Il propose une addition chiffre par chiffre.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN dit que l'on n'en n'a pas besoin.

M. LE MAIRE dit que la demande de M. Benoit WILLOT est légitime et qu'il faut y répondre dans le détail.

L'administration fait la somme des recettes d'investissement par opération retrouvant ainsi les 10 066 790 € de propositions nouvelles.

M. LE MAIRE s'étonne que lors de la commission des finances ces questions techniques n'aient pas été abordées par M. Benoit WILLOT. Par ailleurs les recettes d'investissement en question sont des subventions régionales : M. Benoit WILLOT aurait pu les relever dans les pages suivantes. Il ne souhaite pas polémiquer sur cette intervention légitime mais qui n'est pas du fait de la municipalité ou de l'administration.

Mme Sylvie MERCIER demande si ce nouveau logiciel est développé par Infocom.

M. LE MAIRE répond que ce ne sera pas un logiciel d'Infocom mais un logiciel acheté qui sera « Cyril Finances ».

M. Benoit WILLOT revient sur la page 222 du budget non présentée en commission des finances qui est contradictoire avec ce qui a été dit en matière d'évolution des bases. « On dit » qu'elles étaient différentes d'une base à l'autre on nous a parlé d'un chiffre de 1.2% sur l'évolution générale plus des éléments différents sur chacun des points et de mémoire 1,78% sur la TH. Il veut comprendre ce qu'il en est sur cette différence.

M. Patrice GENTRIC dit que c'est effectivement une erreur de report dans le tableau excel. Les chiffres annoncés en commission des finances et dans le rapport du budget sont les bons. Ils seront bien entendu modifiés dans le document.

M. Benoit WILLOT continue en estimant que la tâche est difficile vu le délai et le document fait par un logiciel qui ne marche pas et qui fait des erreurs. Il y a un point qui concerne l'évolution des impôts. Il fait une référence à Robert Louis Stevenson : « est ce qu'il y aurait dans Joinville un Docteur Olivier qui le jour combat les hausses d'impôts et un Mister Dosne qui le soir vote les augmentations de taxes ? ». Il rappelle le programme municipal : baisse de la TP et de la TEOM. Dans le programme du candidat aux Régionales : un engagement clair, pas d'augmentation d'impôts pendant toute la mandature.

M. LE MAIRE dit à M. Benoit WILLOT qu'il peut demander à sa candidate joinvillaise qui n'est pas joinvillaise des explications sur la fiscalité régionale. Petronilla Gomez n'est en effet pas joinvillaise. Elle est inscrite à la

circonscription PS de Joinville mais habite à Thiais et vote à Thiais. Vous l'avez pourtant présenté comme une candidate « joinvillaise ».

M. Benoit WILLOT dit qu'il y a des conseillers municipaux qui n'habitent pas Joinville et qui sont légitimes.

M. LE MAIRE dit à M. Benoit WILLOT qu'il l'interpelle sur son statut de conseiller régional joinvillais et donc il lui répond sur ce point. Il le renvoie vers Petronilla Gomez, conseillère régionale de Thiais. Il dit que M. Benoit WILLOT a menti aux joinvillais sur ce point.

M. Benoit WILLOT demande en quoi.

M. LE MAIRE demande à M. Benoit WILLOT si le fait d'être inscrit dans la section joinvillaise d'un parti politique fait de vous un joinvillais. Etre joinvillais c'est habiter Joinville et voter à Joinville. Il dit s'en être rendu compte lorsqu'il a souhaité la féliciter au lendemain de son élection. Il s'est rendu compte qu'elle habitait Thiais ! C'est donc un mensonge de dire qu'elle est joinvillaise. Il répond sur les impôts : comparer les impôts régionaux et les impôts locaux n'a pas de sens. On attend de voir ce que JP Huchon va faire. Il a augmenté de 46% les impôts en 12 ans.

M. Benoit WILLOT dit que JP Huchon n'a pas dit qu'il baisserait les impôts. D'autres l'on dit. Il poursuit sur l'augmentation des impôts en 2010 : 1,2% plus 1,6% c'est trois fois l'inflation.

M. LE MAIRE demande à M. Benoit WILLOT ce qu'il pense des augmentations d'impôts du Conseil Général. Puisque que M. Benoit WILLOT a parlé de la Région, il propose de parler du département.

M. Benoit WILLOT dit que Christian Favier n'a pas promis de ne pas augmenter les impôts.

M. LE MAIRE demande à M. Benoit WILLOT si Pierre Aubry n'avait pas lui même augmenté les impôts notamment avec la belle opération de la suppression à la base de la Taxe d'habitation sur laquelle M. Benoit WILLOT ne s'est pas beaucoup manifesté.

M. Benoit WILLOT dit qu'il a voté contre et qu'il n'a pas voté les budgets de Pierre Aubry contrairement à certains. Il souhaite revenir sur cette hausse des impôts : 10% en deux ans.

M. LE MAIRE dénonce le fait que M. Benoit WILLOT le rende responsable de l'augmentation des bases qui sont décidées tous les ans par l'Etat.

M. Benoit WILLOT dit que hors bases c'est une augmentation de 5,8%. C'est encore beaucoup.

M. LE MAIRE dit que ce n'est pas 10%. C'est différent de dire la vérité.

M. Benoit WILLOT demande au Maire s'il connaît beaucoup de joinvillais dont le salaire augmente en 2 ans de 10%. Le Président de la République peut-être ?

M. LE MAIRE dit que c'est ridicule de déraper sur un budget communal en parlant du Président de la République.

M. Benoit WILLOT revient sur le budget. Il constate 5 lignes d'un montant élevé et nous en créons une sixième, la ligne 6238, ou nous rangeons des dépenses de communication. Ce qui permet d'éviter d'afficher l'évolution de l'ensemble des dépenses de communication. Au total c'est plus 26,6% sur un an. On n'arrive pas à tout cacher avec des artifices : fêtes cérémonie (+ 26,1%) et le « pompon » c'est bien sûr la ligne réceptions (+ 32,1 %). Par ailleurs la ville perd 87000 € des recettes du parking du RER, on voit aussi la perte de recettes escomptée sur l'opération qui reste théoriquement prévue du PLD ICADE de 843 000 € qui aurait pu être reporté. On paiera une taxe de 15 k€ à cause de l'absence de places d'hébergement d'urgence. Par ailleurs combien a coûté aux entreprises la double imposition de la redevance spéciale et de la TEOM ? Quand on regarde les investissements, pour une fois ils sont ultra modestes : ceux qui sont déjà inscrit en 2010 et que l'on retrouvera peut être en 2011 vu les dérapages des opérations et tous ceux qui sont là parce que d'autres acceptent de financer nos investissements. Il souhaite des informations sur le statut du terrain de l'avenue des Platanes et enfin dernier point, il propose qu'en matière de dette nous cessions de faire appel à des établissements bancaires qui ont des filiales dans les paradis fiscaux.

M. Patrice GENTRIC répond que le budget communication/information est stable : 265 292 € inscrits en 2009 et 265 000 € inscrits en 2010. Les gros postes de dépenses sont : le journal municipal (150 K€), le mobilier Decaux (12K€), les impressions (affiches, kakémonos, etc. pour 45 K€), etc. L'administration tient le détail à la convenance des élus. Les dépenses évoquées par M. Benoit WILLOT ne sont pas nouveaux contrairement à ce qu'il dit mais sont ventilées différemment. Il cite par exemple des lignes en 012 qui sont indiquées comme de nouvelles dépenses en 2010 mais qui préexistaient en 2009 sur d'autres lignes.

Sur le terrain Lombard et Guérin, il précise qu'à l'origine de la délégation, en 1982, Lombard et Guérin entreposait son matériel au 4 avenue des Platanes. En 1985 la Ville a souhaité aménager cette parcelle en parking et a proposé un « échange » de jouissance de terrain offrant à Lombard et Guérin le 9 quai de la Marne. Une convention a été signée le 26/11/1985. La Ville a pris en charge les travaux d'aménagement (largement amortis depuis). En 1993, la Ville souhaitant récupérer le 9 quai de la Marne a proposé à Lombard et Guérin de s'installer au Garage Municipal. C'est chose faite avec l'avenant signé en juillet 1996.

M. LE MAIRE dit que le double assujettissement à la TEOM et la redevance spéciale s'élève à 76 000 € pour 2010 touchant 16 contribuables dont Eau de Paris pour la moitié de la somme.

M. Areski OUDJEBOUR dit que ce qui est présenté ce soir est dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées alors du dernier conseil sur lesquelles on a pu s'exprimer et il a rappelé son opposition à toutes augmentations d'impôts car on observe encore une fois qu'on augmente, avec les bases, les taux au total de 2,8%. La base de la TEOM augmente également et le taux est déjà élevé. Il dit que la crise n'est pas dernière nous et que les spécialistes disent qu'elle se poursuivra jusque fin 2011. Les classes moyennes et les revenus les plus faibles seront touchés et la taxe d'habitation est un impôt injuste. L'augmenter de cette manière depuis deux ans va fragiliser encore plus des personnes à faibles revenus et on ne peut pas continuer comme ça, ce n'est pas possible. Avec les bases c'est plus de 10% d'augmentation, alors que les salaires n'ont pas augmenté pour la plupart. Il lisait récemment que les salaires n'augmenteront pas cette année pour des raisons que l'on peut comprendre. Il le dit et le répète : avant de penser augmenter les impôts il faut s'interroger sur le niveau d'efficacité des dépenses en particulier les dépenses de fonctionnement même si il constate cette année un petit effort en cherchant à faire des économies. Il relève « Fête et cérémonies », une augmentation de 8 800 €, le chapitre réception une augmentation de 9 500 €, les frais d'affranchissement qui augmente de plus de 9 000 estimant que la bonne nouvelle ce serait que M. LE MAIRE écrive plus aux élus d'opposition pour les informer plus en amont des projets.

Il a une questions sur le chapitre 61522 sur les bâtiments communaux car on passe de 457 450€ à 484 150€, le chapitre 6218 « autres personnels extérieurs » qui est une proposition nouvelle à 90 000 €, et sur les variations importantes de crédits en section de fonctionnement : le chapitre 701688 « autres prestations de services » où on passe de 70 k€ à 170 k€, le chapitre 757 qui baisse de 111 000 € par rapport au BP 2009, et le chapitre médecine du travail qui passe de 8 520 € à 20 000 €.

M. Patrice GENTRIC dit que sur le dernier point il y a une pénurie de médecins du travail sur de nombreuses communes. On passera dorénavant par le CIG. Le CTP est bien entendu d'accord.

M. LE MAIRE a apprécié le début de l'exposé. Il rappelle que M. Areski OUDJEBOUR a voté il y a quelques années la suppression des abattements à la taxe d'habitation. Quand on fait une leçon de morale sur la précarité des classes moyennes, on n'approuve pas des mesures qui touchent justement les plus fragiles. C'est bien beau de se présenter comme le « chevalier orange » qui dit aux classes moyennes qu'elles souffrent et que le Maire les fait souffrir encore plus alors qu'on oublie ce que l'on fait. Par ailleurs il dit que M. Areski OUDJEBOUR fait comme Monsieur WILLOT en lui faisant porter l'augmentation des bases qui relèvent de l'Etat.

M. Areski OUDJEBOUR dit que ce n'est pas une leçon de morale. Il assume ses choix d'avant comme ses anciens collègues. Le problème c'est que l'on est devant des faits accomplis. Un budget est un choix politique notamment en matière d'augmentation d'impôts, après il faut l'assumer. Il dit être un élu local et être au service des gens. On peut travailler sereinement. Il cite l'exemple de la commission vie scolaire avec le débat sur l'accès à la cantine. On peut, entre gens qui s'écoutent, trouver des solutions aux maux des Joinvillais.

M. LE MAIRE dit que c'est la preuve que l'on l'écoute. Il rappelle que M. Areski OUDJEBOUR a accepté de dé plafonner la taxe d'habitation il y quelques années. Il dénonce une intervention politique en oubliant le passé. Benoit WILLOT lui rappelait son programme électoral, M. LE MAIRE rappelle à M. Areski OUDJEBOUR son passé dans la majorité.

M. Areski OUDJEBOUR assume mais aimerait entendre ses anciens collègues sur ce sujet. Quand il y a des choses qui lui paraissent bien, il votera pour. Quand des choses ne se passent pas bien, il votera contre dans l'intérêt général.

M. Patrice GENTRIC dit que le taux de la TEOM n'a pas été augmenté et que le budget des ordures ménagères qui est détaillé dans le budget est en équilibre. On paye le service de collecte. Les ordures ménagères coûteront de plus en plus chers à la tonne. Le but est de faire baisser le tonnage. On a fait un gros effort en ramassage avec des bennes GNV, maintenant on doit plus trier et on est bien partis. Nous avons des marges de manœuvre. Penser que le taux puisse baisser, c'est quasiment impossible. La tonne de déchet coutera plus cher et il y a un côté vertueux à ce que ce prix augmente pour responsabiliser les producteurs et les consommateurs.

Il dit que pointer au hasard du budget une ligne en demandant son explication, pourquoi pas mais c'est typiquement un travail de commission ou l'on demande à l'administration des sous détails. Pour le 61522 on constate une augmentation de 5% de cette ligne : c'est sur ce delta de 5%, à savoir moins de 30 000 € sur un budget de 47 millions, que vous voulez des explications ?

M. Areski OUDJEBOUR dit que oui par exemple.

M. Patrice GENTRIC dit que pour arriver à ces chiffres nous avons 25 sous lignes « à la Prévert ».

M. Areski OUDJEBOUR dit qu'il n'est pas membre de la Commission des Finances et il a le droit d'avoir une information même si la commission des finances fait ce travail.

M. LE MAIRE dit qu'il fait parti d'un groupe politique qui participe à cette commission.

M. Areski OUDJEBOUR dit que ce n'est pas la question. Il dit qu'il n'a pas d'administratifs pour l'aider. La minorité travaille seule.

M. Patrice GENTRIC dit que la majorité travaille aussi. Il se demande donc à quoi sert la commission.

M. LE MAIRE propose que l'administration détail le chapitre 6122.

L'administration lit le détail des 5 premières lignes du chapitre 6122 avant être interrompue.

M. Areski OUDJEBOUR dit qu'on ne va pas faire une lecture exhaustive.

M. Patrice GENTRIC dit que c'est la réponse à la question posée.

M. Olivier AUBRY dit que l'organisation du travail du Conseil Municipal prévoit un travail en commission. Il dit être le modeste représentant de son groupe au sein de la commission des finances. Il est évident que le travail des commissions ne doit pas occulter l'assemblée plénière. M. Areski OUDJEBOUR est un très bon élément. Il a tout de même le droit de poser de nouvelles questions.

M. LE MAIRE dit que M. Olivier AUBRY n'a pas posé une seule question en commission finances.

M. Olivier AUBRY demande en quoi c'est un problème.

M. LE MAIRE dit que si l'on ne débat pas dans les commissions cela ne sert à rien. Il rappelle, avec tout le respect qu'il doit à tous, que l'on est tous des élus avec des activités. Au moment de l'année où on présente un budget tous les conseillers doivent prendre le temps qu'il faut pour le travailler car ils ont été élus par des joinvillais qui leurs font confiance.

M. Jean-Marie PLATET intervient pour dire que M. Areski OUDJEBOUR a pointé des comptes budgétaires mais pas le secteur sanitaire et social notamment la ligne 657362, celle du CCAS, qui passe de 294 000 € à 382 000 € et le 6574 « subventions aux organismes et associations à caractères sociale » qui passe de 371 000 € à 718000 €: c'est un très gros effort dans le social.

M. Areski OUDJEBOUR avait l'intention de souligner cet effort dans le cadre de la prochaine délibération.

M. Yves TAMET dit qu'il n'a jamais voté de budget. Il n'est pas à la commission des finances non plus. Il voulait intervenir sur les dépenses de personnel. Il demande si les départs en retraite non remplacés relèvent de la RGPP c'est-à-dire du non remplacement d'un fonctionnaire pour 2. Combien de fonctionnaires partiront en retraite en 2010 et ne seront pas remplacés ?

M. Patrice GENTRIC dit que c'est n'est pas l'application de la RGPP. Il n'y a pas de principe. On ne peut pas savoir avec précision le nombre de départ en retraite tant que les agents n'ont pas déposé leur demande. Les agents peuvent en effet partir plus tard que l'âge auquel ils peuvent faire valoir leurs droits. En matière de remplacement c'est en fonction des besoins. 5 départs en retraite non remplacés, cela signifie qu'il y a eu un effort de réorganisation.

M. Yves TAMET demande ce que sont les « autres personnel extérieurs » ? Vous dites que l'on a une augmentation des dépenses de 2,5% notamment grâce à des efforts de réorganisation. Entre 2009 et 2010 on a une augmentation de 340 000 € des frais de personnel. Hors la ligne autres personnel extérieur, versement transport et FNAL qui doit être la cotisation logement correspondent à 60% de cette somme.

M. Patrice GENTRIC dit que ces lignes existaient en 2009 mais étaient ventilées ailleurs. La ligne 6218 « autre personnel extérieur » concerne les indemnités versées à du personnel non municipal (principalement des agents de l'Etat) que nous employons ponctuellement comme les enseignants lors de l'étude surveillée.

M. Yves TAMET dit que ce sont donc bien des sommes qui existaient ailleurs. Les nouvelles charges contraintes en matière de personnel intègrent donc en 2010 des sommes qui étaient ailleurs et qui auraient été dépensées de toute manière. Ce sont des effets de chiffre en trompe l'œil. Par ailleurs la rémunération principale des fonctionnaires baisse de 38 000 € ainsi que celles des non titulaires. Il y a une baisse des rémunérations de base et sans doute un effort sur les régimes indemnitaires. Ce n'est donc pas juste d'imputer une politique de non remplacement de départ sur ces chiffres.

M. Patrice GENTRIC dit que ces sommes, en 2009, étaient déjà imputées sur le chapitre 012 ce qui ne change donc pas l'évolution du chapitre global. Ce ne sont pas des sommes que nous sommes allés chercher sur un autre chapitre. Par exemple l'indemnité transport était en 2009 imputée sur la ligne de la rémunération principale alors qu'en 2010 nous l'avons individualisée pour mieux coller à la nomenclature comptable. Bien entendu les salaires n'ont pas baissé.

M. Yves TAMET comprend que ces trois lignes qui n'existaient pas en 2009 étaient donc dans le même chapitre. C'est donc plus clair. On compare donc à périmètre constant.

M. Marc VERSTRAETE demande des explications sur la Résidence « Abbaye bords de Marne ».

M. Patrice GENTRIC et Mme Marie-Paule de FABREGUES donnent les explications sur les sommes à verser et sur l'augmentation du nombre de lits.

M. Marc VERSTRAETE demande des explications sur la réforme du gardiennage des résidences de personnes âgées.

Mme Marie-Paule de FABREGUES rappelle que les gardiennes sont logées et ont donc un temps de travail réglementé : 6h de travail effectif, 6 heures d'astreinte. La situation auparavant était tout à fait illégale. Le CTP a voté à l'unanimité cette réorganisation.

10	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010
<i>Le Conseil :</i>	
– Adopte, après un vote par chapitres, le budget primitif de la commune pour l'exercice 2010, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :	
• en recettes :	46 849 243,13 €
• en dépenses :	46 849 243,13 €
Dont :	
• en section de fonctionnement :	28 977 790,73 €
• en section d'investissement :	17 871 452,40 €

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Après en avoir délibéré, par :

Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	9	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	1	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

11 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2010

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°11.

M. Areski OUDJEBOUR dit que le taux de la Taxe Professionnelle est fictif.

M. Patrice GENTRIC répond que ce n'est pas le cas car ce taux servira de base à la Contribution Foncière des Entreprises.

11	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLE EN 2010									
<i>Le Conseil :</i>										
– Fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition applicables en 2010, à chacune des quatre taxes directes locales :										
<table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">taxe d'habitation</td> <td style="text-align: center;">14,85%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">taxe sur le foncier bâti</td> <td style="text-align: center;">25,16%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">taxes sur le foncier non-bâti</td> <td style="text-align: center;">32,33%</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">taxe professionnelle / contribution foncière des entreprises</td> <td style="text-align: center;">22,30%</td> </tr> </table>			taxe d'habitation	14,85%	taxe sur le foncier bâti	25,16%	taxes sur le foncier non-bâti	32,33%	taxe professionnelle / contribution foncière des entreprises	22,30%
taxe d'habitation	14,85%									
taxe sur le foncier bâti	25,16%									
taxes sur le foncier non-bâti	32,33%									
taxe professionnelle / contribution foncière des entreprises	22,30%									
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>										
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI								
Contre	9	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)								
Abstention	1	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement »)								

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

* *
*

12 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES APPLICABLE EN 2010

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°12.

12		BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – VOTE DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES APPLICABLES EN 2010
<i>Le Conseil :</i> – Décide de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,55 % pour l'année 2010. <i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, M. Francis SELAM, Mme Chantal ALLAIN, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	0	-
Abstention	10	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

13 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2010

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°13 et demande s'il y a des questions.

M. Areski OUDJEBOUR demande comment la subvention à la Société Nouvelle pour le Logement se traduit en matière de bail du logement acheté.

M. Benoit WILLOT dit que ce sont des baux de 2 ans qui sont pratiqués.

M. LE MAIRE dit que c'est la Société Nouvelle pour le Logement qui est souveraine dans le choix des locataires car ce sont des personnes en insertion suivies socialement.

M. Areski OUDJEBOUR demande combien de logement la Société Nouvelle pour le Logement gère dans le département.

M. LE MAIRE suspend la séance pour permettre à Monsieur Sécaïl, membre de la Société Nouvelle pour le Logement, de répondre.

Monsieur Sécaïl répond que la Société Nouvelle pour le Logement gère environ 70 logements à ce jour dans le Val-de-Marne.

M. Marc VERSTRAETE demande pourquoi les subventions au Restos du Cœur et au Secours Catholique sont en baisse.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

M. Patrice GENTRIC répond que nous avons répondu à la demande de ces organismes qui ont moins demandé cette année.

M. Marc VERSTRAETE demande pourquoi l'A3P n'a pas de subvention.

M. Patrice GENTRIC répond qu'elle n'en a pas demandé.

M. Marc VERSTRAETE demande pourquoi Joinvillage touche moins que l'année dernière. Il demande si c'est une association moins aimée ?

M. LE MAIRE répond que la ville verse aux associations des subventions en fonction de leurs besoins. Si elles ont un projet, nous les soutenons. Il rappelle que certaines autres villes sont beaucoup plus dures en matière de subventionnement.

M. Marc VERSTRAETE demande pourquoi l'Armée du salut n'a pas de subvention ?

M. Patrice GENTRIC répond qu'elle n'en a pas demandé.

M. Areski OUDJEBOUR constate un effort dans le soutien aux associations.

13		BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2010
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide d'allouer pour 2010, les subventions de fonctionnement aux établissements publics et associations suivant le tableau joint.		
– Décide d'allouer une subvention d'investissement de 15 000 € à la société PROLOG-UES SARL coopérative, pour l'achat d'un appartement relais au 41 avenue Gallieni à Joinville-le-Pont.		
Précise que cette subvention sera versée sur présentation de la promesse de vente signée par les parties et sera remboursée à la commune si jamais la vente définitive ne devait pas être conclue dans un délai d'un an à compter du versement. La société PROLOG-UES SARL coopérative remettra à la commune une copie de l'acte authentique de vente dès sa signature.		
Précise que cette subvention ne peut être utilisée que pour financer l'achat du logement de 2 pièces au 41 avenue Gallieni à Joinville-le-Pont et les travaux qui s'avèreraient nécessaires, à l'exclusion de tout autre usage. En cas de contravention à cette obligation, la société PROLOG-UES SARL coopérative devra rembourser à la Commune la part de la subvention détournée de son usage.		
La société PROLOG-UES SARL coopérative fournira dans l'année qui suit la signature de l'acte définitif de vente, un bilan financier complet de l'opération et tiendra à la disposition des représentants de la commune l'ensemble des pièces justificatives nécessaire à son contrôle de l'utilisation des fonds.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

14 FORMATION DES ELUS – CREDIT 2010

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n°14 et demande s'il y a des questions. Il rappelle que tous les élus ont un intérêt à se former.

14	FORMATION DES ELUS – CREDIT 2010	
<i>Le Conseil :</i>		
- Décide que, pour l'exercice 2010, les crédits ouverts au titre de la formation des élus du Conseil Municipal de Joinville-le-Pont sont fixés à 8 000 € et prévoit qu'en cours d'exercice, au vu des dépenses réalisées et engagées, une nouvelle délibération pourra intervenir pour revaloriser l'enveloppe budgétaire fixée.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

15 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°15 et demande s'il y a des questions.

15	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009							
<i>Le Conseil :</i>								
– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2009 du budget annexe du service d'assainissement sur le budget annexe du service d'assainissement de l'exercice 2010 et ce, de la manière suivante :								
Résultats de l'exercice 2009 :								
• section de fonctionnement :		+ 318 154,26 €						
• section d'investissement :		- 57 880,43 €						
Reste à réaliser 2009 :								
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #e0e0e0;"> <th colspan="2" style="text-align: left;">Section de fonctionnement</th> </tr> <tr> <th style="width: 50%;">dépenses</th> <th style="width: 50%;">recettes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">0 €</td> <td style="text-align: center;">0 €</td> </tr> </tbody> </table>			Section de fonctionnement		dépenses	recettes	0 €	0 €
Section de fonctionnement								
dépenses	recettes							
0 €	0 €							

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Section d'investissement		
dépenses		recettes
426 686,78 €		373 120,47 €
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

16 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009 REPRIS PAR ANTICIPATION

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°16.

16	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009 REPRIS PAR ANTICIPATION	
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide d'affecter les + 318 154,26 € de résultat anticipé constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du service d'assainissement pour l'exercice 2009 sur le budget annexe 2010 du service d'assainissement de la manière suivante :		
	• Recette d'investissement (compte 1068)	318 154,26 €
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

17 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE AU FRAIS DE PERSONNEL ENGAGES PAR LE BUDGET PRINCIPAL

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°17.

M. Benoit WILLOT dit que nous sommes dans une logique d'attente. Le programme d'investissement devra être relancé sur la base des préconisations du diagnostic.

17	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – PARTICIPATION DU BUDGET ANNEXE AU FRAIS DE PERSONNEL ENGAGES PAR LE BUDGET PRINCIPAL	
<i>Le Conseil :</i>		
<p>– Abroge la délibération n°7 du 30 janvier 2006 fixant la contribution du budget annexe de l'assainissement aux charges de personnel du budget communal.</p> <p>– Décide, qu'à compter de l'exercice 2010, le budget annexe du service d'assainissement contribuera aux charges de personnel supportées pour son compte par le budget principal de la commune de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 60 % du coût de l'agent directement en charge des questions d'assainissement au sein du service infrastructure ; • 20 % du coût de l'agent responsable de la « régie voirie » ; • 20 % du coût de l'agent en charge de l'accueil des services techniques ; • 5% du coût du directeur des services techniques municipaux. <p>Précise que par « coût », il faut entendre l'intégralité des charges salariales supportées par le budget principal pour l'exercice de la fonction, quelle que soit le statut et le grade de l'agent.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, par :</i></p>		
Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

18 BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°18.

18	BUDGET ANNEXE DU SERVICE ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010	
<i>Le Conseil :</i>		
<p>– Adopte, après un vote par chapitres, le budget primitif du service d'assainissement pour l'exercice 2010, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :</p> <p>- en recettes : 1 676 252,28 €</p> <p>- en dépenses : 1 679 508,47 €</p>		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Dont :

- Section d'exploitation : 514 000,00 €
- Section d'investissement : 1 162 252,28 €

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

19 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°19 .

Mme Sylvie MERCIER demande à Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN si elle peut voter le budget alors qu'elle est présidente de l'Office ?

M. LE MAIRE répond qu'il n'y a aucun problème juridique.

M. Yves TAMET dit qu'il votera le budget afin de tourner la page de la création de la régie et de retrouver un fonctionnement normal.

19	BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009
<i>Le Conseil :</i>	
<p>Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2009 du budget annexe de l'office de tourisme sur le budget annexe de l'office de tourisme de l'exercice 2010 et ce, de la manière suivante :</p> <p>budget annexe de l'office de tourisme sur le budget annexe de l'office de tourisme de l'exercice 2010 et ce, de la manière suivante :</p>	
Résultats de l'exercice 2009 :	
• section de fonctionnement :	+16 451,14 €
• section d'investissement :	- 3 220,46 €
Reste à réaliser 2009 :	
Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
200,00 €	0 €
Section d'investissement	
dépenses	recettes

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

0 €	0 €	
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	28	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
Contre	0	-
Abstention	5	M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

20 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009 REPRIS PAR ANTICIPATION

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°20 .

20	BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009 REPRIS PAR ANTICIPATION	
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide d'affecter les 16 451,14 € de résultat anticipé constaté à la section de fonctionnement du budget annexe de l'office de tourisme pour l'exercice 2009 sur le budget annexe 2010 de l'office de tourisme de la manière suivante :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Recette d'Investissement (compte 1068) 3 220,46 € • Report en section de fonctionnement (R 002) 13 230,68 € 	
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	27	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
Contre	0	-
Abstention	6	M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

21 BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°21 .

M. Olivier AUBRY dit que le budget présenté montre les dérives annoncées : la Ville a multiplié sa participation par rapport au budget précédent. Cela ne va pas dans le sens d'une économie de fonctionnement. Il dénonce l'ordre du jour du prochain Conseil d'Exploitation qui ne montre pas par ailleurs une grande qualité du service. M. Olivier AUBRY lit l'ordre du jour.

M. Pierre MARCHADIER détaille l'explication des frais de fonctionnement.

Mme Marie-France ASTEGIANI-MERAIN dit que c'est simplement un jeu d'écriture. Elle dit à M. Olivier AUBRY qu'elle trouve déplorable cette attaque politicienne minable et médiocre.

21	BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010	
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, après un vote par chapitres, le budget primitif de l'office de tourisme pour l'exercice 2010, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :		
	• en recettes :	80 372,10 €.
	• en dépenses :	80 372,10 €.
Dont :		
	• en section de fonctionnement :	76 835,82 €
	• en section d'investissement :	3 536,28 €
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	25	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
Contre	4	M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	4	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ (liste « Joinville en Mouvement ») Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

22 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°2 2.

22	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009	
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2009 du budget annexe du cinéma sur le budget annexe du cinéma de l'exercice 2010 et ce, de la manière suivante :		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Résultats de l'exercice 2009 :

- section de fonctionnement : 0 €
- section d'investissement : + 3 847,58 €

Reste à réaliser 2009 :

Section de fonctionnement	
dépenses	recettes
460,90 €	0 €
Section d'investissement	
dépenses	recettes
3 007,62 €	0 €

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

23 BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°23.

23	BUDGET ANNEXE DU CINEMA – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010	
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, après un vote par chapitres, le budget primitif du cinéma pour l'exercice 2010, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :		
• en recettes :		152 251,40 €.
• en dépenses :		152 251,40 €.
Dont :		
• Section de fonctionnement :		127 290,74 €
• Section d'investissement :		24 960,66 €
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

		Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *

*

24 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°24.

24	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2009	
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2009 du budget annexe du port de plaisance sur le budget annexe du port de plaisance de l'exercice 2010 et ce, de la manière suivante :		
Résultats de l'exercice 2009 :		
	<ul style="list-style-type: none"> • section de fonctionnement : • section d'investissement : 	+ 52 775,21 € + 89 628,94 €
Reste à réaliser 2009 :		
Section de fonctionnement		
	dépenses	recettes
	818,87 €	0 €
Section d'investissement		
	dépenses	recettes
	109 700,00 €	60 000,00 €
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	25	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
Contre	0	-
Abstention	8	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

25 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009 REPRIS PAR ANTICIPATION

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°25.

25		BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – AFFECTATION DU RESULTAT 2009 REPRIS PAR ANTICIPATION
<i>Le Conseil :</i> – Décide d'affecter les 52 775.21 € de résultat anticipé constaté à la section de fonctionnement du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2009 sur le budget annexe 2010 du port de plaisance de la manière suivante :		
<ul style="list-style-type: none">Recette d'Investissement (compte 1068) 52 775.21 €		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	25	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
Contre	0	-
Abstention	8	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

26 BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°26.

M. Benoit WILLOT dit que la Ville avait un accord avec VNF pour financer un ponton pour personnes handicapées. Il sait que VNF émet des difficultés mais, malgré tout, il y avait un accord. Il trouve cela regrettable.

M. Pierre MARCHADIER dit que c'est exact. VNF a renoncé pour l'instant à ces investissements. La capitainerie est accessible mais les travaux de mise en accessibilité seraient trop coûteux pour le budget du port.

M. LE MAIRE dit que le mandat n'est pas terminé et que nous ferons pression auprès de VNF.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

26	BUDGET ANNEXE DU PORT DE PLAISANCE – EXERCICE 2010 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010	
<i>Le Conseil :</i>		
– Adopte, après un vote par chapitres, le budget primitif du budget annexe du port de plaisance pour l'exercice 2010, ci-annexé, arrêté en mouvements budgétaires à la somme de :		
	<ul style="list-style-type: none"> • en recettes : • en dépenses : 	491 865,28 € 491 865,28 €
Dont :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Section de fonctionnement : • Section d'investissement : 	201 709,50 € 290 155,78 €
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	25	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
Contre	0	-
Abstention	8	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

27 GARANTIE D'EMPRUNT A ICF LA SABLIERE

M. Le Maire donne lecture de l'exposé n°27 et demande s'il y a des questions. Il rappelle que les conditions d'origine de l'emprunt.

27	GARANTIE D'EMPRUNT A ICF LA SABLIERE	
<i>Le Conseil :</i>		
– La Ville de Joinville-le-Pont accorde sa garantie solidaire, à hauteur de 100%, à ICF LA SABLIERE pour le remboursement de toutes les sommes dues au titre du prêt de 2 877 615,30 € (deux million huit cent soixante dix sept mille six cent quinze euros et trente centimes) à contracter auprès du Crédit Foncier de France. Ce prêt est destiné à refinancer le prêt (PLS) n°731213192A.		
– Les caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit Foncier de France sont les suivantes :		
	<ul style="list-style-type: none"> - Montant : 2 877 615,30 € - Durée : 24 ans - Taux d'intérêt annuel : 4,32% - Périodicité des échéances : annuelle - Amortissement : progressifs, selon le principe des échéances constantes sur la durée totale du prêt - Faculté de remboursement anticipé : <ul style="list-style-type: none"> o Remboursement anticipé moyennant le règlement d'une indemnité actuarielle dans le cas où le taux de réemploi du capital remboursé est inférieur au taux du prêt étant précisé que le CFF percevra une indemnité dont le montant ne pourra être inférieur à 6 mois d'intérêts. o Frais de gestion égale de 1% du capital restant du avant remboursement avec un minimum de 800 € et de 3 K€. - Garantie : caution solidaire de la Ville de Joinville-le-Pont à hauteur de 100% 	
– La Ville de Joinville-le-Pont renonce, par suite, à opposer au Crédit Foncier de France l'exception de discussion des biens du débiteur principal et toutes autres exceptions dilatoires et prend l'engagement de payer de ses deniers, à première réquisition du Crédit Foncier de France, toute somme due au titre de cet emprunt en principal à hauteur de la quotité sus indiquée, augmentées des intérêts, intérêts de retard, indemnités de remboursement anticipé et autres accessoires ainsi que tous les frais et impôts qui, pour un motif quelconque, n'auraient pas été acquittés ICF LA SABLIERE.		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

– Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer en qualité de garant le contrat de prêt à intervenir entre le Crédit Foncier de France et ICF LA SABLIERE et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

28 SUPPRESSION DU PLAFOND LÉGAL DE DENSITÉ (PLD)

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°28 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT dit que, sur le fond, la suppression du PLD, est une discussion admissible et qu'il n'a pas d'opposition de principe pour le supprimer un jour. Il estime que ce n'est pas opportun actuellement. Il souligne qu'au moment où on vote une hausse des impôts pour les Joinvillais, on supprime une taxe qui s'applique aux promoteurs.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que tous les propriétaires sont touchés par le PLD, pas uniquement les promoteurs.

M. Benoit WILLOT répond que c'est effectivement le cas. Il dit que la suppression du PLD est liée à l'aménagement du terrain du RER. Il rappelle que lorsque l'opération de la ZAC des Canadiens a été clôturée, on a dit au Conseil Municipal que ce n'était pas grave car le constructeur rentrerait dans le cadre du droit commun et donc qu'un financement via le PLD serait acquis. Aujourd'hui, on renonce à ces sommes. Quels sont les aménagements prévus sur cette zone ? Il dit qu'un service existe, c'est le parking. Si on supprime le PLD, on permet le projet n°2 d'ICADE et donc la suppression du parking. Bien entendu la suppression du PLD aura d'autres effets sur la ville mais cette suppression est en lien direct avec les débats du mois de décembre sur le projet de la gare RER. Il refuse de voter cette suppression pour cette raison. Si une solution pour maintenir le parking est annoncée et que la suppression est proposée ensuite, il ne s'interdit pas alors de voter favorablement. Il rappelle que 1200 joinvillais se sont tout de même exprimés sur le maintien du parking. Il dit que voter la suppression du PLD, c'est voter l'engagement du Projet n°2 et donc la suppression du parking du RER.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit tout d'abord que le projet ICADE n°1 bénéficie du PLD puisqu'il est attaché au permis de construire. Il rappelle que le Projet n°2 est encore à l'étude et que le promoteur n'a pas encore présenté de nouvelle mouture. Par ailleurs nous réfléchissons sur la question du parking. Il souligne qu'il y a 5 projets dans les cartons des promoteurs susceptibles de sortir sur Joinville grâce à cette suppression. C'est cela le vrai sujet.

M. Areski OUDJEBOUR dit qu'il a un blocage intellectuel. Lors de l'intervention d'ICADE en décembre, on a dit que le projet n°2 était plus intéressant que le Projet n°1. Le Projet n°2 n'est faisable que si le PLD est supprimé et le parking du RER aussi. M. Areski OUDJEBOUR dit qu'ils ont été mis devant le fait accompli. Il a

demandé une commission spéciale sur ce sujet. On pourrait demander en échange à ICADE des solutions pour maintenir un parking. Nous n'avons pas tous les éléments pour prendre la décision la plus efficiente possible.

M. Jean-Jacques GRESSIER souhaite rappeler quelques éléments. Il a déjà souligné que le Projet n°2 n'était pas encore abouti et qu'aucun permis de construire n'avait été déposé. Il redit que la suppression du PLD n'est pas principalement liée à ce projet. Il rappelle par ailleurs qu'ICADE ne refuse pas de construire un niveau de parking supplémentaire. C'est la Ville de Paris qui refuse car l'accès au site se fait par son territoire. Elle limite le nombre de places de parking sur ce site et c'est elle qui bloque la question du parking.

Mme Sylvie MERCIER dit que le PLU a été élaboré laborieusement avec pour thème central densité. Or cette question n'a pas été débattue en commission urbanisme.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que ce point est passé en Commission Finances.

Mme Sylvie MERCIER demande les projets qui vont impacter la commune.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que ce sont pour l'instant 5 contacts avec des promoteurs qui attendent la suppression du PLD pour lancer leurs opérations. M. LE MAIRE cite par exemple des mutations en attente sur l'avenue Galliéni qui est très dégradée et rappelle que les règles du PLU ne sont pas modifiées.

M. Areski OUDJEBOUR souhaite recentrer le débat sur le parking du RER.

M. LE MAIRE rappelle que la Ville de Paris n'a pas souhaité infléchir sa position en matière de stationnement sur le parking RER, nous limitant aux quelques 217 places existantes. C'est absurde. Il cite l'exemple du parking du stade et de l'action de la ville pour limiter la suppression de places. Il rappelle que sur le Projet ICADE n° 1, la réalisation du parking de 80 places est très difficile à faire sur le plan technique et très cher. C'est pour cela qu'il ajoute, sans vouloir blesser quiconque, que le conseil a découvert un projet accordé il y a plusieurs années sous l'ancienne majorité. Il dit entendre la question du parking et la comprendre notamment pour ceux qui habitent loin de la gare et qui sont mal desservis par des transports en commun.

Nous ne pouvons cependant pas attendre pour libérer certains projets immobiliers sur des dents creuses. Il rappelle d'ailleurs que la suppression du PLD ne vise pas à densifier les quartiers pavillonnaires comme Polangis. Il souligne aussi que le projet 1 supprimera quoi qu'il arrive le parking pendant 2 ans faisant le parallèle avec le parking du RER de Nogent qui est vide, relativement proche et loin d'être démoli.

M. LE MAIRE dit qu'il ne travaille pas sur de l'urbanisme fiction.

M. Marc VERSTRAETE dit que rien n'empêche de repenser le projet.

Mme Sylvie MERCIER dit que certaines solutions doivent être possibles.

M. LE MAIRE dit que le site est extrêmement contraint et que la fréquence des bus qui tournent autour de la gare est très importante. Il rappelle aussi que sur le Projet ICADE n°2, la Ville touchera la Taxe Locale d'Équipement. Il dit que la suppression du PLD permettra de libérer des projets immobiliers dont la ville a besoin.

M. Yves TAMET pose une question de méthode. ICADE est propriétaire du terrain. Le PLD n'a pas freiné la mutation du terrain ICADE.

M. LE MAIRE dit que ce n'est pas ce qui est dit dans la délibération. Ce sont toutes les autres mutations qui sont concernées.

M. Yves TAMET dit que le PLD représente un peu plus d'1,5 millions dans le cadre du Projet n°1. Il est pour la suppression du PLD mais, dans le cadre de l'aménagement de la gare RER, c'est se priver d'un moyen de pression. Le Projet n°2 est conditionné par la suppression du PLD. Bien entendu il y a un rapport. Les questions sont liées. On se prive d'une arme dans la négociation de manière prématurée.

M. LE MAIRE dit que ce n'est pas juste sur le plan financier. Dans le cadre d'ICADE 1, nous devons aménager la voie d'accès, financer l'achat d'un terrain et la construction d'un parking hors de prix : la ville était loin d'être gagnante. Le PLD ne remplit pas nos caisses dans ce projet. Le Projet n°2 n'est pas pour l'instant entre nos mains. Il rappelle par ailleurs que nous devons respecter le droit des propriétaires.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

M. Yves TAMET dit qu'il s'abstiendra.

28	SUPPRESSION DU PLAFOND LÉGAL DE DENSITÉ	
<p><i>Le Conseil :</i> – Supprime le Plafond Légal de Densité sur la commune de Joinville-le-Pont</p> <p><i>Après en avoir délibéré, par :</i></p>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	8	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	2	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

29 ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY

M. Patrice GENTRIC donne lecture de l'exposé n° 29 et demande s'il y a des questions. Il explique les missions du SIGEIF.

M. Areski OUDJEBOUR demande ce que le SIGEIF pense de la hausse du gaz. Est-ce prévu au budget ?

M. Patrice GENTRIC donne des détails sur le fonctionnement du SIGEIF.

Mme Sylvie MERCIER s'étonne que l'administration n'ait pas eu connaissance de cette hausse plus tôt.

M. LE MAIRE dit que la hausse de l'augmentation du gaz a été annoncée il y a deux jours seulement et qu'elle ne pouvait donc pas être anticipée.

29	ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE FONTENAY LE FLEURY	
<p><i>Le Conseil :</i> – Se prononce pour l'adhésion au SIGEIF de la commune de Fontenay-le-Fleury et approuve la délibération du SIGEIF s'y référant.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, par :</i></p>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

		OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

30 ADHESION AU SEDIF DES VILLES DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DE SEVRES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°30 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT dit que des communes se posent des questions sur le SEDIF à tel point que la plus grosse communauté de communes d'Ile-de-France envisage d'en partir. Il se demande quel est l'intérêt de Joinville à y rester. Il rappelle que le prix de l'eau est plus cher au SEDIF qu'à Paris.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que les résultats de l'appel d'offre seront connus en mai. Un débat pourra alors s'engager sur le prix de l'eau.

M. LE MAIRE dit que la SAGEP, en passant en régie, aurait fait perdre 300 K€ à la ville en taxe professionnelle si la réforme de la TP n'avait pas eu lieu. Il s'étonne que M. Benoit WILLOT ne soit pas intervenu sur ce sujet.

30	ADHESION AU SEDIF DES VILLES DE BOULOGNES-BILLANCOURT ET DE SEVRES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC	
<i>Le Conseil :</i>		
– Se prononce pour l'adhésion au SEDIF des communes Boulogne-Billancourt et de Sèvres ainsi que la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc pour le territoire des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	28	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	5	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

31 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES RUE JEAN MERMOZ

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°31 et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Jacques GRESSIER estime que les orientations prévues pourront, dans le détail, être modifiées suite à la réunion de riverains.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Mme Sylvie MERCIER a voté contre car elle trouve le dossier mal étudié. Elle cite en exemple les travaux accidentogènes du pôle RER.

M. LE MAIRE dit qu'une clause de revoyure est prévue avec les riverains. Cela s'appelle de la concertation.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que, par exemple, la ville est intervenue avec le Conseil Général sur un meilleur réglage des feux de la RD186. Nous avons une meilleure fluidité dorénavant. M. LE MAIRE parle aussi de la question de l'arrêt minute qui pourrait être modifié.

31	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES RUE JEAN MERMOZ	
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le projet d'aménagement d'itinéraires cyclables sur la rue Jean Mermoz (montante et descendante). - Autorise le Maire à solliciter le Conseil Régional d'Île de France pour l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre de sa politique d'itinéraire cyclable d'intérêt régional. - S'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions et à prendre en charge la maintenance et l'entretien de l'ensemble des ouvrages réalisés dans le cadre de cet aménagement. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-

* *
*

32 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE POUR L'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES RUE JEAN MERMOZ

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°32 et demande s'il y a des questions.

32	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE POUR L'AMENAGEMENT D'ITINERAIRES CYCLABLES RUE JEAN MERMOZ	
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le projet d'aménagement d'itinéraires cyclables sur la rue Jean Mermoz (montante et descendante). - Autorise le Maire à solliciter le Conseil Général du Val-de-Marne pour l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre de sa politique d'itinéraire cyclable d'intérêt régional. - S'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions et à prendre en charge la maintenance et l'entretien de l'ensemble des ouvrages réalisés dans le cadre de cet aménagement. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

		Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	0	-

* *
*

33 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE QUAI GABRIEL PERI

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°33 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER s'abstient car elle considère que cela peut être un mieux : elle laisse une chance au projet.

33	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR L'AMENAGEMENT D'UN INTINERAIRE CYCLABLE QUAI GABRIEL PERI	
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> - Approuve le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur le quai Gabriel Péri. - Autorise le Maire à solliciter le Conseil Régional d'Ile de France pour l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre de sa politique d'itinéraire cyclable d'intérêt régional. - S'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions et à prendre en charge la maintenance et l'entretien de l'ensemble des ouvrages réalisés dans le cadre de cet aménagement. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

34 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE VAL DE MARNE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE QUAI GABRIEL PERI

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°34 et demande s'il y a des questions.

34		DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE QUAI GABRIEL PERI
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> – Approuve le projet d'aménagement d'un itinéraire cyclable sur le quai Gabriel Péri. – Autorise le Maire à solliciter le Conseil Général du Val de Marne pour l'attribution d'une subvention au taux maximum au titre de sa politique d'itinéraire cyclable départemental. – S'engage à ne pas débiter les travaux avant la notification des subventions et à prendre en charge la maintenance et l'entretien de l'ensemble des ouvrages réalisés dans le cadre de cet aménagement. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

35 DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE QUAI GABRIEL PERI

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°35 et demande s'il y a des questions.

35		DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE POUR L'AMENAGEMENT D'UN ITINERAIRE CYCLABLE QUAI GABRIEL PERI
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> – Sollicite auprès de Monsieur CAMBON, Sénateur du Val de Marne, une subvention au titre du fonds de réserve parlementaire 2010, d'un montant de 20 000 €, afin de participer au financement des travaux du quai Gabriel Péri et autorise le Maire à signer tous documents liés à cette demande. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

		M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

36 DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°36 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER s'abstient car ce projet aurait du être pris en charge par le Conseil Général qui est propriétaire. Elle considère que nous devons travailler plus sur les biens communaux et notamment les Canadiens.

M. Jean-Jacques GRESSIER dit que le Parc est communal, comme la clôture.

M. Areski OUDJEBOUR demande quelle est le montant attendu de la DGE.

M. Jean-Jacques GRESSIER répond environ 100 000 €.

36	DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT 2010	
<i>Le Conseil :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> – Approuve le projet de réhabilitation du Parc du Parangon et ses modalités de financements – Sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipelement des Communes pour 2010 au montant maximum pour l'opération « Réhabilitation du Parc du Parangon », dont le montant prévisionnel global est arrêté à 618 715,00 € TTC. – S'engage à ne pas débiter les travaux avant le dossier ne soit déclaré ou réputé complet. 		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

37 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DE L'ECOLE MATERNELLE DU CENTRE

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°37 et demande s'il y a des questions.

M. Areski OUDJEBOUR dit qu'il n'y a pas que les portes qui sont vétustes.

37			AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES DE L'ECOLE MATERNELLE DE CENTRE		
<i>Le Conseil :</i>					
– Autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune, une Déclaration Préalable pour le remplacement des portes de l'Ecole maternelle du Centre sise 1 avenue JF Kennedy.					
– Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la dite déclaration, ainsi que les pièces annexes qui s'y rattachent.					
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>					
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)			
Contre	0	-			
Abstention	0	-			

* *
*

38 AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA DEMOLITION/POSE D'UNE CLOTURE AU PARC DU PARANGON

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°38 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT dit qu'il est favorable et souhaiterait qu'il n'y ait pas de clôture du tout.

M. LE MAIRE dit que la négociation a déjà débuté en ce sens.

38			AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA DEMOLITION/POSE D'UNE CLOTURE AU PARC DU PARANGON		
<i>Le Conseil :</i>					
– Autorise Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune, une Déclaration Préalable valant permis de démolir pour la dépose de la clôture existante et la pose d'une nouvelle clôture dans le parc du Parangon.					
– Autorise Monsieur le Maire à signer, au nom de la Commune, la dite déclaration, ainsi que les pièces annexes qui s'y rattachent.					
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>					
Pour	32	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-			

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

		Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRALTO, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	1	Mme Sylvie MERCIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)

* *
*

39 ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F – ZAC DES STUDIOS

M. Jean-Jacques GRESSIER donne lecture de l'exposé n°39 et demande s'il y a des questions.

39	ECHANGE DE TERRAINS AVEC LA SOCIETE IMMOBILIERE 3F – ZAC DES STUDIOS	
<i>Le Conseil :</i>		
– Conformément aux plans annexés, la commune de Joinville-le-Pont consent l'aliénation au profit de la société IMMOBILIERE 3F d'une partie de la rue Marcel Carné (soit environ 6 m ²) constituant l'emprise de l'immeuble sis 12/14 avenue Joyeuse appartenant à ladite société, par voie d'échange et sans soulte.		
La société IMMOBILIERE 3F s'engage en contrepartie à céder à la commune une partie non bâtie de son immeuble contiguë à la rue Marcel Carné, de superficie supérieure à celle aliénée par la commune (soit environ 12 m ²).		
– Le Maire est autorisé à engager toute démarche et à signer l'acte et ses éventuelles annexes, entérinant cet échange.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRALTO, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

40 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

M. LE MAIRE donner lecture de l'exposé n°40 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT demande si les membres de la commission vont au-delà du Syndicat.

M. Pierre MARCHADIER répond qu'il y a plus d'une centaine de membres.

M. Benoit WILLOT s'étonne que cette nomination soit passée en commission.

M. LE MAIRE dit que lorsque les points ne passent pas en commission parce qu'ils sont transversaux, l'opposition s'étonne et lorsque les points passent en commission, ils s'étonnent aussi.

40	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU	
<i>Le Conseil :</i>		
– Désigne M. Pierre MARCHADIER pour siéger au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Marne Confluence.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

41 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'ANNEE 2009

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°41 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT demande ou en est l'acquisition de Joinville Vidéo.

M. LE MAIRE dit que la préemption a été abandonnée notamment à cause d'un contentieux important.

M. Benoit WILLOT demande une note précise sur cette question.

M. LE MAIRE dit qu'on lui fera un courrier.

41	BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES DE L'ANNES 2009	
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2009.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

		Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

42 CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISE D'AIDE A DOMICILE (AJAD)

Mme Marie-Paule de FABREGUES donne lecture de l'exposé n°42 et demande s'il y a des questions.

42	CONVENTION D'OBJECTIF AVEC L'ASSOCIATION JOINVILLAISES D'AIDE A DOMICILE (AJAD)	
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve la convention d'objectif avec l'Association Joinvillaise d'Aide à Domicile et autorise le Maire à la signer.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

43 CONTRATS DE PERFORMANCES 2010

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n°43 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT dit qu'il n'y aura pas de médailles olympiques cette année.

43	CONTRATS DE PERFORMANCES 2010	
<i>Le Conseil :</i>		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

- Approuve les contrats de performances 2010 pour les sports individuels et les sports collectifs et autorise le Maire à les signer.

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

44 CONVENTIONS D'OBJECTIFS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ATHLETIQUES CLUB DE PARIS JOINVILLE, AVIRON MARNE ET JOINVILLE, RACING CLUB DE JOINVILLE

M. Michel DESTOUCHES donne lecture de l'exposé n° 4 4 et demande s'il y a des questions.

<i>Le Conseil :</i>		
<p>- Approuve les conventions d'objectifs avec l'Athlétique Club Paris Joinville (ACPJ), l'Aviron Marne et Joinville (AMJ) et le Racing Club de Joinville (RCJ) et autorise le Maire à les signer.</p> <p><i>Après en avoir délibéré, par :</i></p>		
Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

45 CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AIDES AUX VACANCES ENFANTS (AVE)

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 45 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER demande quelle est la formule de calcul.

Mme Emmanuelle CONRAD dit qu'elle sera envoyée par mail.

M. Areski OUDJEBOUR demande combien de familles seront impactées.

Mme Emmanuelle CONRAD dit que nous ne pouvons pas le calculer car nous n'avons pas les bases de données qui sont détenues par la CAF.

45	CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES – AIDES AUX VACANCES ENFANTS (AVE)	
<i>Le Conseil :</i>		
– Autorise le Maire à signer la convention de partenariat Aides aux Vacances Enfants de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2010.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

46 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA RENOVATION DU « CHALET »

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 46 et demande s'il y a des questions. Mme Emmanuelle CONRAD dit que le coût de l'investissement est erroné. Par rapport à l'estimation initiale, le montant est passé à 179 765 € HT soit 215 000 € TTC La délibération sera modifiée en conséquence.

46	DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA RENOVATION DU « CHALET »	
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve le projet de rénovation du « Chalet ».		
– Autorise le Maire à demander des subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne au taux maximum pour la rénovation du « Chalet ».		
– Autorise Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout acte en vue de l'obtention de ces subventions.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

47 TARIF D'UNE PRESTATION D'ANIMATION EN DIRECTION DES FAMILLES

Mme Emmanuelle CONRAD donne lecture de l'exposé n° 47 et demande s'il y a des questions.

M. Benoit WILLOT demande pourquoi faire payer cette prestation.

Mme Emmanuelle CONRAD estime que la gratuité totale ne rend pas service aux familles et aux enfants. C'est un contrat social symbolique.

M. Areski OUDJEBOUR dit que c'est une forme de responsabilisation.

M. Benoit WILLOT demande pourquoi ne pas laisser la gratuité cette année pour le lancement.

Mme Emmanuelle CONRAD dit que soit on fait payer tout de suite, soit on ne fait jamais payer.

47	TARIF D'UNE PRESTATION D'ANIMATION EN DIRECTION DES FAMILLES	
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve le tarif de 10 €/année civile/famille la cotisation pour le dispositif « animation en direction des familles ».		
– Précise que, du 1 ^{er} mai 2010 au 31 décembre 2010, le tarif applicable est de 5,80 €/famille.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	32	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Abstention	1	M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)
------------	---	--

* *
*

48 PASS VAL DE MARNE – TARIFS DES LOCATIONS DE BATEAUX ELECTRIQUES

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°48 et demande s'il y a des questions.

48		PASS VAL DE MARNE – TARIFS DES LOCATIONS DE BATEAUX ELECTRIQUES		
<i>Le Conseil :</i>				
– Approuve la convention à passer avec le Comité Départemental du Tourisme pour l'opération « PASS Val-de-Marne » et autorise Monsieur le Maire à la signer.				
– Précise que les porteurs du coupon « PASS Val-de-Marne » se verront appliquer le tarif pour la location des bateaux électriques suivant :				
		Tarif de location pour ½ heure par bateau		Tarif de location pour 1 heure par bateau
TYPE de Bateau	Tarif normal	Tarif Pass Val de Marne	Tarif normal	Tarif Pass Val de Marne pour 1 heure
ACE	20 €	15 €	35 €	25 €
SCOOP	30 €	21 €	45 €	35 €
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>				
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)		
Contre	0	-		
Abstention	0	-		

* *
*

49 CONVENTION FESTIVAL DE L'OH 2010

M. Pierre MARCHADIER donne lecture de l'exposé n°49 et demande s'il y a des questions.

Mme Sylvie MERCIER dit qu'en commission la question d'un feu d'artifice avait été abordé.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

49	CONVENTION FESTIVAL DE L'OH 2010	
<i>Le Conseil :</i> – Approuve la convention à passer avec le Conseil Général du Val-de-Marne relative à l'organisation du Festival de l'Oh et autorise Monsieur le Maire à la signer. <i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRALTO, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

50 APPROBATION DU CONTRAT D'EDITION PORTANT SUR L'ŒUVRE : « LE MYSTERE DE JOINVILLE-LE-PONT, UN OUVRAGE LITTINAIRE »

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°50 et demande s'il y a des questions.

M. Olivier AUBRY demande le retrait de l'ordre du jour de ce point car le texte de Monsieur Ruslier reprend des textes empruntés à des ouvrages qui ont été publiés dans les années passées par un autre auteur. Cela s'appelle un plagiat. On ne peut engager la ville dans une convention qui mettrait en cause le droit d'auteur.

M. LE MAIRE dit que ces propos n'engagent que M. Olivier AUBRY. M. LE MAIRE dit que Monsieur Ruslier a apporté des preuves de sa bonne foi : l'œuvre a été déposée à la Société des Gens de Lettres, et la marque a été déposée à l'INPI en juillet 2009. Sauf le respect de la personne qui pense pouvoir faire valoir ses droits, aujourd'hui la commune a des éléments qui ne laissent pas penser qu'il y ait un plagiat. L'auteur conteste le plagiat fermement. Il est donc présumé innocent. M. LE MAIRE s'interroge sur le fait que la question se pose maintenant alors que l'œuvre est connue depuis plusieurs mois.

Mme Sylvie MERCIER dit que ce point a été vivement débattu en commission sur le fait que le contrat couvre des épisodes déjà publiés. Elle demande un Comité de lecture.

M. LE MAIRE répond : pourquoi pas un comité de censure ?

M. Benoit WILLOT dit que l'on est sur des questions de droits d'auteur et que très peu d'écrivains perçoivent des droits comparables en termes de montant. La question n'est pas celle d'un plagiat mais de la reprise de textes d'un autre selon des conditions qui sont en contradiction avec le contrat présenté. Nous avons connaissance de faits et nous ne pouvons pas rester sans réagir.

M. LE MAIRE dit que ce ne sont pas des faits jusqu'à preuve du contraire. Il dit qu'il n'aimerait pas avoir M. Benoit WILLOT comme juge en face de lui, qui décrète la culpabilité sans preuve. M. LE MAIRE dit que chaque épisode sera publié en 12 000 exemplaires et que la Ville sera propriétaire des droits pour un livre. Les droits d'auteur ne sont donc pas exorbitants.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

M. Olivier AUBRY ne remet pas en cause la présomption d'innocence mais dit que les bases ne sont pas fiables.

M. Areski OUDJEBOUR demande que l'on puisse régler à l'amiable cette question. On pourrait reporter le point dans l'attente d'éclaircissements et d'une médiation de la Ville.

M. LE MAIRE dit qu'il est prêt à rencontrer l'auteur et la personne qui conteste les droits mais refuse de reporter ce point.

50	APPROBATION DU CONTRAT D'EDITION PORTANT SUR L'ŒUVRE : « LE MYSTERE DE JOINVILLE-LE-PONT, UN OUVRAGE LITTINAIRE »	
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve le contrat d'édition portant sur l'ouvrage «Le mystère de Joinville-le-Pont, un ouvrage Littéraire » et autorise le Maire à le signer.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	23	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI
Contre	9	M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Abstention	1	Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN (liste « Joinville en Mouvement »)

* *
*

51 DEFINITION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°51 et demande s'il y a des questions. Il précise l'avis favorable à l'unanimité du CTP ;

51	DEFINITION DES RATIOS PROMUS/PROMOUVABLES	
<i>Le Conseil :</i>		
– Décide dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de ressources humaines en matière d'avancement de grade, d'adopter au titre de l'année 2010, les taux de promotions définis comme suit pour les cadres d'emplois ci dessous visés :		
– Autorise Monsieur le Maire à prononcer les avancements de grade sur cette base, sous réserve que la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents le justifient		
CADRES D'EMPLOIS D'ORIGINE	CADRES D'EMPLOIS D'AVANCEMENT	RATIOS D'AVANCEMENT
Attaché	Attaché Principal	100%
Rédacteur	Rédacteur principal	100%
Rédacteur principal	Rédacteur chef	100%
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	30%
Ingénieur	Ingénieur Principal	100%
Technicien supérieur	Technicien supérieur principal	100%
Technicien supérieur principal	Technicien supérieur chef	100%
Contrôleur de travaux	Contrôleur de travaux principal	70%
Contrôleur principal	Contrôleur chef	100%

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise principal	50%
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	50%
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	50%
Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe	Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe	100%
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Professeur d'enseignement artistique hors classe	50%
Infirmière de classe normale	Infirmière de classe supérieure	100%
Educateur de jeunes enfants	Educateur principal de jeunes enfants	100%
Educateur principal de jeunes enfants	Educateur Chef de Jeunes enfants	100%
ATSEM 1 ^{ère} classe	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	50%
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	50%
Auxiliaire de Puériculture 1 ^{ère} classe	Auxiliaire de Puériculture principal 2 ^{ème} classe	50%
Auxiliaire de Puériculture principal 2 ^{ème} classe	Auxiliaire de Puériculture principal 1 ^{ère} classe	50%
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	70%
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	20%
Animateur	Animateur principal	50%
Animateur principal	Animateur chef	50%

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement ») M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

52 VETEMENTS DE TRAVAIL ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n° 52 et demande s'il y a des questions. Il dit qu'une modification aura lieu en page 3 relatives aux peintres suite aux discussions en CTP. Il précise l'avis favorable à l'unanimité du CTP.

52	VETEMENTS DE TRAVAIL ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE DU PERSONNEL COMMUNAL	
<i>Le Conseil :</i>		
– Approuve les tableaux d'attribution des vêtements de travail et Equipements de protections individuelle pour le personnel communal quel que soit son statut.		
– Dit que la dépense correspondante sera imputée au budget communal		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

		<p>Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAILT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

53 REVALORISATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS NON LOGES - IRL

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°53 et demande s'il y a des questions.

53	REVALORISATION DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT AUX INSTITUTEURS NON LOGES - IRL	
<i>Le Conseil :</i>		
– Emet un avis favorable au versement de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs non logés, fixée à 218,70€ par mois pour l'année 2009.		
<i>Après en avoir délibéré, par :</i>		
Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAILT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

54 REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ANNEE 2010

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°54 et demande s'il y a des questions.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

54

REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS ANNEE 2010

Le Conseil :

– Décide que la rémunération des agents recenseurs sera la suivante pour l'année 2010 :

	Séance de formation	Tournée de reconnaissance	Bulletins de logement	Bulletins individuels	Régularité et exhaustivité de la collecte
Montant brut	23 €	23 €	1.13 €	1.71 €	0 à 110 €

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	
Abstention	0	-

* *
*

55 TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE donne lecture de l'exposé n°55 et demande s'il y a des questions. Il précise l'avis favorable à l'unanimité du CTP.

55

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil :

– Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

EMPLOIS		MODIFICATIONS		
GRADE	EMPLOIS BUDGETES	SUPPRESSION	CREATION	TOTAL DES EMPLOIS
Attaché	11	1		10
Rédacteur	5		2	7
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	5	1		4
Ingénieur	4	3		1
Technicien supérieur	4	1		3
Contrôleur de travaux	6	1		5
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	15	2		13
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	6	1		5
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	1	1		0
Agent social de 1 ^{ère} classe	1	1		0
ATSEM 1 ^{ère} classe	5	1		4
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	7,8	1		6,8

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	5,8	3		2,8
Chef de service de police municipale classe supérieur	1	1		0
Médecin	1		1TNC	2
TOTAL		18	5	

Après en avoir délibéré, par :

Pour	33	<p>M. Olivier DOSNE, Mme Chantal DURAND, M. Patrice GENTRIC, Mme Marie-Paule de FABREGUES, M. Jean-Jacques GRESSIER, Mme Emmanuelle CONRAD, M. Michel DESTOUCHES, Mme Jeannine CHERY, M. Patrice POSEZ, Mme Virginie ROSSIGNOL, M. Francis SELLAM, Mme Chantal ALLAIN, M. André BIZEUL, Mme Nadine MIRAULT, M. Pierre MARCHADIER, Mme Nadine CREUSOT, M. Brahim BAHMAD, Mme Amèle EWART, M. Jean-Marie PLATET, Mlle Isabelle PERCHE, M. Alain BARUGEL, Mme Liliane MOUGEOT-DAMIDOT, M. Boutaïeb KADDANI</p> <p>M. Benoit WILLOT, Mme Florence WEISSLER-LOPEZ, M. Marc VERSTRAETE, Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN, M. Yves TAMET (liste « Joinville en Mouvement »)</p> <p>M. Olivier AUBRY, Mme Sylvie MERCIER, M. Areski OUDJEBOUR, Mme Sandra GRELLIER, M. Gérard OUTTIER (liste « Pour Joinville Ensemble et Unis »)</p>
Contre	0	-
Abstention	0	-

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

Question du groupe « Joinville en Mouvement »	<p><i>Recensement citoyen obligatoire</i></p> <p>Le recensement citoyen est une démarche obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans qui, à Joinville-le-Pont, les oblige à se déplacer en mairie pour remplir un formulaire papier mentionnant leur état-civil, leur domicile ainsi que leur situation familiale, scolaire ou professionnelle. Ils reçoivent alors une attestation de recensement.</p> <p>Les services de l'État ont cependant testé avec succès auprès de quelques communes depuis novembre 2009 la réalisation par Internet ces démarches sur le site « mon.service-public.fr ». Ce dispositif est entré en phase de généralisation en janvier 2010 auprès des communes volontaires.</p> <p>La commune de Joinville entend-elle offrir ce service et si oui, dans quel délai ?</p>
Réponse de M. LE MAIRE	<p>Toute personne de nationalité française doit se faire recenser dans le trimestre qui suit le seizième anniversaire. Au total, environ 800.000 jeunes sont concernés chaque année. Jusqu'à présent, les jeunes devaient obligatoirement se rendre en mairie pour effectuer cette démarche ; une procédure lourde et peu adaptée à leur mode de vie, alors qu'ils sont massivement utilisateurs d'Internet et des nouvelles technologies. La mise en place d'un nouveau service en ligne pour permettre de réaliser par Internet les démarches liées au recensement citoyen fait partie des 15 mesures de simplification annoncées par Eric Woerth le 19 octobre 2009 dans le cadre du programme « Ensemble simplifions ». A partir de son compte administratif personnel créé sur « mon.service-public.fr », la personne concernée pourra réaliser sa démarche en ligne et recevoir par courrier électronique son attestation de recensement dématérialisée, qu'elle pourra conserver dans son espace confidentiel de stockage, qui abrite ses documents administratifs dématérialisés.</p> <p>La phase d'expérimentation se termine et l'Etat a lancé la généralisation du système. Dès que l'Etat nous a saisis de cette demande, nous avons pris rang pour offrir ce service aux joinvillais dans les meilleurs délais. Quelques questions techniques restent cependant à trancher. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés quand ce</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

service sera opérationnel.

**Question
Du groupe
« Joinville en
Mouvement**

Affectation des logements sociaux

La commune de Joinville-le-Pont connaît une demande de logements sociaux bien supérieure à l'offre avec un délai d'attente considérable. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente et l'évolution de ce chiffre les années passées ?

Dans ce contexte de tension, pouvez-vous nous faire savoir quels sont les critères qui permettent de retirer des appartements du parc locatif pour les affecter à l'exercice d'une profession libérale ?

**Réponse de
Mme Chantal
DURAND**

L'Office Public de l'Habitat et les différents bailleurs sociaux qui officient sur notre ville mettent à la disposition de nos concitoyens un parc de logements sociaux très important. Nous recensons en effet à Joinville 2282 logements sociaux en 2009, soit 27,11 % du nombre total de logements (base 2007).

Ces chiffres sont malheureusement encore insuffisants, comme en témoigne le nombre de demandes non satisfaites :

Année	Nombre de demandeurs	dont demandes d'échange
2005	788	
2006	799	
2007	808	
2008	732	130
2009	730	139
2010 (à ce jour)	690	

La baisse importante du nombre de demandes observée en 2008 et en 2009 montre toutefois qu'un pourcentage important de ces dernières sont satisfaites par l'OPH ou les autres bailleurs sociaux de la ville, ce qui entraîne le non-renouvellement des demandes ou la radiation des demandeurs.

Je tiens par ailleurs à vous rassurer sur le fait que l'OPH est très soucieux de ne pas aggraver le contexte de tension sur le logement qui existe dans notre ville, même si elle dispose d'un parc social conséquent. Son Conseil d'administration est donc très vigilant quant au changement de destination d'un appartement et ne se prononce que très rarement de façon favorable sur ce sujet et, soyez-en certain, uniquement pour des raisons d'intérêt général.

C'est ainsi que l'OPH ne recense aujourd'hui qu'un seul logement transformé en local professionnel pour l'exercice d'une profession libérale : il s'agit du cabinet médical situé dans la résidence Espérance, qui apporte des services évident aux résidents, voire même à tout le quartier. De la même façon, le cabinet dentaire de la rue de Paris, qui ne pourra bientôt continuer son activité sur place en raison du démarrage des travaux de la ZAC, sera relogé dans la Résidence Paris.

En tout état de cause, je vous demande de faire attention à ne pas faire l'amalgame entre des locaux dont la destination a été transformée, avec des locaux dont la destination initiale est commerciale, comme c'est le cas pour le cabinet médical qui se situe dans la résidence Hippolyte Pinson.

**Question du
groupe
« Joinville en
Mouvement**

Accès au secteur des Guinguettes

L'aménagement du quai des Guinguettes, avec un parking public à peu près inaccessible, amène de nombreuses difficultés pour habitants ou entreprises. La signalétique très médiocre et les soucis de circulation comme de stationnement mettent en danger l'activité et les emplois.

Plusieurs personnes se plaignent de l'impossibilité de trouver des solutions pratiques

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

	<p>pour permettre un accès raisonnable à leur domicile ou société.</p> <p>Est-il possible d'améliorer la situation en concertation avec les acteurs économiques et les riverains ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>L'aménagement du secteur des guinguettes fait l'objet de quatre actions lancées en parallèle pour améliorer son fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de bornes rétractables sur la rue Canrobert et le Boulevard de Polangis, qui ont considérablement amélioré la vie des riverains tant leurs rues étaient encombrées de voitures, - la modification dès cette année de l'accès au parking des guinguettes qui était quasiment impraticable et le renforcement de l'éclairage pour qu'il assure une meilleure sécurité le soir, - la mise en place d'une signalétique adéquate à moyen terme qui mérite d'être réfléchi à l'échelle de la ville, - l'aménagement du quai de Polangis qui, je vous le rappelle, part du quai des guinguettes jusqu'à la frontière de Champigny. <p>Nous sommes bien évidemment à l'écoute de toutes les remarques des Joinvillais, qui sont toutefois particulièrement conscients des efforts déployés dans leur quartier pour pallier les difficultés de stationnement.</p>
<p align="center">Question du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »</p>	<p>Lors du précédent conseil municipal, je vous ai fait part de l'inquiétude des riverains et parents d'élèves concernant les problèmes de sécurité engendrés par les aménagements de l'Avenue Wilson notamment aux abords du Gymnase Lecuirot et de l'école P'tit Gibus.</p> <p>Le ton employé dans votre réponse teinté d'arrogance et de désinvolture, allant même jusqu'à douter de la réalité de ces problèmes a été particulièrement mal ressenti.</p> <p>Les différentes fédérations de parents d'élèves vous ont d'ailleurs interpellé par courrier et vous avez dû vous déplacer pour constater le danger.</p> <p>Pensez-vous que la lecture du rapport de M. Hubert Peigné que vous recommandiez suffira à lever les inquiétudes, ou allez vous nous indiquer les mesures concrètes que vous comptez prendre pour résoudre ces difficultés ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Monsieur Aubry, votre question est purement polémique, et en guise de réponse, je vais vous faire lecture du courrier que j'ai adressé le 8 mars dernier aux associations de parents d'élèves.</p> <p>Je vous rappelle que ces derniers m'avaient alerté sur les travaux réalisés à proximité de l'école le 25 février, à l'initiative de l'une de vos anciennes co-listières, ce qui atteste de l'impartialité de la demande ! Vous pourrez constater que le ton que j'emploie dans ma réponse n'est aucunement teinté d'arrogance ou de désinvolture, selon les termes que vous employez, et je peux vous assurer que lors de mon déplacement devant l'école le jour de la rentrée scolaire, je n'ai trouvé que des parents satisfaits de l'embellissement de leur quartier et rassurés par les aménagements de sécurité en cours de mise en place. Les panneaux signalant les zones de rencontre ou les zones 30 sont en effet tous posés à ce jour et les clous matérialisant les deux passages piétons devant le gymnase viennent d'être livrés, pour une pose d'ici la fin de la semaine.</p> <p>Je lis :</p> <p>« Madame la Présidente,</p> <p>J'ai bien reçu votre courrier du 25 février 2010, attirant mon attention sur les travaux réalisés dans le Quartier Gilles Palissy, à proximité de l'école maternelle du P'tit Gibus.</p> <p>Si je peux comprendre votre impatience légitime que ce chantier touche à sa fin, vous conviendrez avec moi que l'ampleur des travaux en explique la durée. Je vous remercie donc de votre patience et de l'appréciation que vous portez sur l'amélioration esthétique du quartier qui résulte de cette rénovation.</p>

	<p>Vous m’alertez ensuite sur la sécurité de la zone devant l’école, regrettant que ces travaux n’aient pas contribué à son renforcement. Permettez-moi de penser au contraire, comme je l’ai expliqué à tous les parents que j’ai rencontrés ce matin devant l’école, que tous les aménagements de voirie réalisés vont dans le sens d’une meilleure sécurité offerte aux enfants : la circulation dans le quartier a été réduite à 30 km/h et une zone dite « de rencontre » a été créée devant le gymnase, dans laquelle la vitesse des véhicules motorisés est maintenant réduite à 20 km/h.</p> <p>Le concept de la « zone de rencontre » a été introduit dans le Code de la Route par le décret du 30 juillet 2008. La priorité y est donnée <u>aux piétons</u> qui n’ont pas l’obligation de circuler sur les trottoirs. Ces derniers ne sont donc pas distincts de la chaussée. Les usagers motorisés perçoivent en conséquence que l’espace dans lequel ils pénètrent ne leur est plus réservé.</p> <p>Très répandu dans le Nord de l’Europe, ce concept connaît en France une application croissante, que vous pourrez découvrir dans de nombreuses villes avoisinantes. C’est un outil tout à fait réussi tant au plan de la cohabitation entre piétons, cyclistes et automobilistes, qu’au plan de la sécurité des plus fragiles.</p> <p>Pour votre information sur ce type d’aménagement, je vous invite à lire le rapport de Monsieur Hubert Peigné, coordonnateur du collège « route » au Conseil Général des Ponts et Chaussées et le guide du CERTU « Une voirie pour tous » qui en découle.</p> <p>Concernant la signalétique que vous demandez (panneaux annonçant l’école ou limitant la vitesse, matérialisation des passages piétons), cette dernière sera bien évidemment mise en place dès que les travaux seront terminés, ce qui n’est pas encore le cas.</p> <p>Enfin, vous sollicitez la présence d’agents municipaux pour assurer des points école aux heures de sorties de classes. Les enfants de maternelle ne sont pas autorisés à quitter seuls leur établissement scolaire : ils sont donc forcément accompagnés par un adulte à leur entrée et à leur sortie de l’école. La présence d’agents municipaux n’est en conséquence pas nécessaire. De ce fait, aucun point école n’est organisé à Joinville devant une école maternelle.</p> <p>Je comprends totalement vos inquiétudes concernant la sécurité de vos enfants aux abords de l’école et je partage votre souhait de voir notre voirie rendue la plus sûre possible pour les plus jeunes. C’est dans cet objectif que j’ai souhaité que le chemin des écoliers soit récemment sécurisé par des aménagements appropriés, avenue Foch et avenue des Platanes. En 2010, l’avenue Pierre Allaire sera sécurisée de la même façon, ainsi que les abords des écoles élémentaires Eugène Voisin et du Parangon.</p> <p>Jamais notre ville n’aura été autant remodelée et sécurisée, parce que la sécurité de nos enfants dans et aux abords de l’école est ma priorité.</p> <p>Souhaitant une bonne rentrée à vos enfants, je vous prie d’agréer, Madame la Présidente, l’expression de ma considération distinguée. »</p>
<p align="center">Question du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »</p>	<p>De nombreux parents habitant le quartier Jean Mermoz souhaiteraient que la navette scolaire qui passe Quai de la Marne marque un arrêt Avenue Jean Mermoz. Ils aimeraient également que la capacité de cette navette qui dessert les différents établissements scolaires soit augmentée car elle est souvent saturée. Pourrait-on étudier ensemble la faisabilité d’une telle mesure ou relancer la desserte abandonnée il y a maintenant deux ans ?</p>
	<p>Je vous rappelle que l’objectif de cette navette est de desservir des quartiers et des rues éloignées comme c’est le cas de l’avenue de l’Etoile, l’avenue de la Mésange et le quai de la Marne. Elle concerne aujourd’hui 17 enfants, mais leur nombre est évidemment susceptible d’augmenter d’une année sur l’autre en fonction de la</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 30 MARS 2010

Réponse de M. LE MAIRE	<p>démographie scolaire.</p> <p>Vous comprendrez aisément par ailleurs qu'il n'est pas possible de satisfaire toutes les demandes, d'autant plus que les enfants, résidant avenue Jean Mermoz, ne sont guère éloignés de leur école, qui peut être soit l'élémentaire du Parangon, soit l'élémentaire Eugène Voisin.</p> <p>Si je suis tout à fait favorable au principe de procéder à une étude sur la desserte des quartiers de notre ville par des navettes, je ne l'envisage que dans le cadre d'une future intercommunalité, pour s'appuyer sur les réseaux et les expériences des villes avec lesquelles nous pourrions nous associer.</p> <p>Dans cette attente, je vais proposer aux parents concernés de travailler sur la création d'un Pédibus, puisque la distance raisonnable qui sépare le quartier Mermoz des écoles élémentaires du Parangon ou Eugène Voisin est optimale pour la mise en œuvre de tels déplacements sécurisés des enfants</p>
Question du groupe « Pour Joinville Ensemble et Unis »	La pétition contre le projet de fermeture du parking du RER a recueilli 1200 signatures. Comptez-vous organiser une réunion publique spécifique sur ce sujet ?
Réponse de M. LE MAIRE	<p>Nous avons déjà évoqué longuement cette question lors de nos deux derniers conseils municipaux. Vous savez qu'une enquête publique est en cours. J'ai d'ailleurs décidé de la prolonger d'un mois pour que tous puissent s'exprimer librement tant le sujet traité est important pour l'avenir de notre ville. Je vous ai déjà dit que ma majorité sera à l'écoute de cette pétition. Vous me permettrez à ce titre, par soucis de transparence, de dire que, contrairement à ce qui est noté sur le texte de la pétition, le Comité Ile Fanac et l'association Tous Ensemble à Egalité ont démentis en être à l'initiative.</p> <p>Je me préoccupe des quelques dizaines de Joinvillais qui habitent loin de la gare et qui, ne pouvant s'y rendre raisonnablement à pied ou en bus, utilise le parking actuel. Je tiens cependant à ce que le Commissaire Enquêteur rende sereinement ses conclusions avant d'ouvrir un débat sur les solutions que les services municipaux travaillent. J'ajouterai que, puisque cela n'avait pas été fait auparavant, j'utiliserai mon nouveau mandat régional pour faire pression sur le STIF afin qu'il augmente la fréquence de la ligne 101 dans le quartier Polangis. J'en appelle aussi une nouvelle fois à mon opposition socialiste pour qu'elle puisse convaincre le Maire de Paris, qui est aujourd'hui l'unique facteur bloquant, que la capacité de rabattement de la gare peut, sans dommage pour le Bois de Vincennes, être augmentée de quelques dizaines de places.</p>

* *
*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h15

Le Secrétaire de Séance

Mlle Isabelle PERCHE

Le Maire de Joinville-le-Pont

Olivier DOSNE